



CONDITIONS & TARIFS

DES OPÉRATIONS & SERVICES BANCAIRES

CLIENTÈLE DES PROFESSIONNELS ET DES ASSOCIATIONS DE PROXIMITÉ
AU 1^{ER} JANVIER 2025



**CAISSE
D'ÉPARGNE**
Rhône Alpes

Ce document vous indique les conditions et tarifs des opérations et services bancaires appliqués à la clientèle des professionnels en vigueur au 01/01/2025.

Caisse d'Épargne a, depuis toujours, fondé ses relations avec vous et tous ses clients sur la confiance et la transparence :

- Lors de toute ouverture de compte, nous vous remettons une Convention précisant les conditions de fonctionnement des produits et services qui lui sont rattachés. Dans le cas où celle-ci ne vous aurait pas encore été remise, vous pouvez vous la procurer dans votre agence Caisse d'Épargne.
- Nous vous laissons le choix de souscrire tous les produits et services de votre compte courant dans le cadre d'une offre groupée de service ou à l'unité.

Votre agence Caisse d'Épargne se tient à votre disposition pour vous apporter toute information complémentaire, vous conseiller sur les services les mieux adaptés à vos attentes.

**Retrouvez l'ensemble
de nos conditions tarifaires
sur le site Internet :
www.caisse-epargne.fr**

Nota : les conditions ne sont pas limitatives et peuvent être modifiées à tout moment, dans les conditions prévues par la réglementation, selon l'évolution de la réglementation et des conditions de marché. Les prix sont exprimés hors taxe.

Lorsque figure le sigle **TVA**, la prestation est soumise à la TVA. Dans ce cas, au montant des frais, commissions et taux exprimés en hors taxes, s'ajoute, lorsqu'elle est due, la TVA au taux de 20 % (taux en vigueur au 1^{er} janvier 2025).

SOMMAIRE



1 LES OFFRES GROUPEES DE SERVICES TVA



Artisan/Commerçant - Libre Convergence	6
Profession Libérale - Labelis	6
Franchisé - Franchise & Vous	6
Viticulteur/agriculteur - Vitilis	7
Freelance - micro-entrepreneur	7
SCI (Société Civile Immobilière)	8
Auto-Entrepreneur	8
Services bancaires de base	8

2 LE COMPTE COURANT



La vie du compte	9
Les frais et commissions de mouvement ..	9
Les autres frais et services	9
Les dates de valeur	10
Les oppositions	10

3 IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS



Commission d'intervention	11
Les incidents liés aux chèques	11
Les incidents liés aux prélèvements et effets	12
Opérations particulières	12

4 OPÉRATIONS DE PAIEMENT



Les espèces	13
Les chèques	14
Les cartes de paiement	15
Les virements	16
Les prélèvements	17
Les effets de commerce	19

5 LES ASSURANCES



Les assurances	20
----------------------	----

6 LA BANQUE À DISTANCE



Direct Ecureuil Pro/CE Net Comptes ..	21
Webprotexion	21
Pulceo Connect	21
Alertecureuil Pro	22
Sécurisation des opérations en ligne (SOL)	22

7 EDI (ÉCHANGE DE DONNÉES INFORMATISÉES AVEC LA BANQUE)



CE net remises	23
CE net EDI (EBICS)	23
PulCEo	24
SWIFTNet	24
Autres prestations	25
Pesit	25
Opérations daily télétransmises	25

8 L'ÉQUIPEMENT MONÉTIQUE



La monétique	26
Les terminaux de paiement électronique (TPE)	26
Tap to Pay	27
Le paiement pour la location de biens et services (PLBS)	27
HeoH	27
CE boost Pay BUSINESS	27
ONEY Proxi	28
E-commerce	28
Smile&Pay	30

9 SERVICES EXTRA-BANCAIRES



IZ e-commerce	31
Jedeclare.com	31
Avance et gestion du tiers-payant	31
iPaidThat	31

10 FINANCEMENT



Financement bancaire court terme ..	32
Financement des investissements ..	33
Assurance des emprunteurs	35
Cautions et garanties	36

11 L'INGÉNIERIE SOCIALE



L'ingénierie sociale	37
----------------------------	----

12 PLACEMENTS FINANCIERS



Les opérations sur compte-titres ordinaire	38
Les parts sociales	39
Les droits de garde	39
Les autres tarifs	40
Les transferts de compte-titres ordinaire	40

13 LE COMPTE EXCÉDENT PROFESSIONNELS ET DÉDUCTION ÉPARGNE DE PROTECTION



Le compte excédent professionnels	41
Déduction Épargne de Protection (DEP)	41

14 LES OPÉRATIONS INTERNATIONALES



Achat/vente billets de banque étrangers	42
Les virements internationaux	42
Les opérations d'encaissement	42

15 ASSOCIATIONS DE PROXIMITÉ



Bouquet Liberté Associations	43
Les cartes association	43
La gestion du compte	43
Les assurances	43
Espace asso	43

16 LEXIQUE DES TERMES UTILISÉS



Lexique des termes utilisés	44
-----------------------------------	----

17 LES NUMÉROS UTILES



Gestion de vos comptes au quotidien : direct pro	47
Carte bancaire	47
Monétique commerçants	47
Assurances	48
Nos partenaires	48

18 EXPRIMER UNE RÉCLAMATION - RÉSOUDRE UN LITIGE



Exprimer une réclamation	49
Votre recours en médiation	49

1 LES OFFRES GROUPEES DE SERVICES TVA



DÉFINITION : L'offre groupée de services

Votre offre groupée de services (ou forfait) vous permet d'accéder aux services essentiels pour la gestion quotidienne de votre compte courant professionnel : par exemple chéquier⁽¹⁾, relevés de compte mensuels, exonération des frais de tenue de compte, assurance des moyens de paiements⁽²⁾, gestion à distance de vos comptes, etc. En fonction de l'offre groupée de services, d'autres prestations peuvent compléter ces services essentiels et bénéficier également d'avantages tarifaires. Vous pouvez connaître ces conditions en agence.

> ARTISAN/COMMERÇANT - LIBRE CONVERGENCE

COTISATION DANS LE CADRE DE LA CONVENTION LIBRE CONVERGENCE

Avec une carte	Visa Business	Visa Gold Business	Visa Platinum Business
Débit immédiat	28,00 €/mois	31,00 €/mois	-
Débit différé	28,00 €/mois	31,00 €/mois	36,00 €/mois

- Avec l'option abonnement au service CE net remises..... +19,00 €/mois
- Avec l'option abonnement au service CE net EDI..... +30,00 €/mois

> PROFESSION LIBÉRALE - LABELIS

COTISATION DANS LE CADRE DE LA CONVENTION LABELIS

Avec une carte	Visa Business	Visa Gold Business	Visa Platinum Business
Débit immédiat	28,00 €/mois	28,00 €/mois	-
Débit différé	28,00 €/mois	28,00 €/mois	31,00 €/mois

- Avec l'option abonnement au service CE net remises..... +19,00 €/mois
- Avec l'option abonnement au service CE net EDI..... +30,00 €/mois

> FRANCHISÉ - FRANCHISE & VOUS

COTISATION DANS LE CADRE DE LA CONVENTION FRANCHISE & VOUS

Avec une carte	Visa Business	Visa Gold Business	Visa Platinum Business
Débit immédiat	28,00 €/mois	31,00 €/mois	-
Débit différé	28,00 €/mois	31,00 €/mois	36,00 €/mois

- Avec l'option abonnement au service CE net remises..... +19,00 €/mois
- Avec l'option abonnement au service CE net EDI..... +30,00 €/mois

> VITICULTEUR/AGRICULTEUR - VITILIS

COTISATION DANS LE CADRE DE LA CONVENTION VITILIS

Avec une carte	Visa Business	Visa Gold Business
Débit immédiat	28,00 €/mois	31,00 €/mois
Débit différé	28,00 €/mois	31,00 €/mois

- Avec l'option abonnement au service CE net remises..... +19,00 €/mois
- Avec l'option abonnement au service CE net EDI..... +30,00 €/mois

■ À partir de la seconde carte (de même nature) en forfait Libre Convergence, Labelis, Franchise & Vous et Vitilis (en surcoût du forfait services) :

- Carte Visa Business débit immédiat ou différé..... +2,00 €/carte
- Carte Visa Gold Business débit immédiat ou différé..... +5,50 €/mois/carte
- Carte Visa Platinum Business débit différé..... +9,50 €/mois/carte

BON À SAVOIR

Vous pouvez également nous confier la gestion de votre compte privé et bénéficier de 50 % de remise permanente sur la cotisation de votre offre groupée de services à titre particulier sur les Formules Initial, Confort ou Optimal.

Et toujours, un Conseiller unique pour vos besoins professionnels et privés.

> FREELANCE - MICRO-ENTREPRENEUR

COTISATION DANS LE CADRE DE LA FORMULE FREELANCE - MICRO-ENTREPRENEUR

DÉFINITION : La Formule FREELANCE - Micro-entrepreneur

Conçue pour les auto-entrepreneurs en statut de micro-entreprise, et souscriptible via une demande d'ouverture de compte en ligne, elle vous permet d'accéder aux services essentiels pour la gestion quotidienne de votre compte courant professionnel : gestion à distance de vos comptes (internet, mobile), Carte Visa Business⁽¹⁾, exonération des frais de tenue de compte et de la commission de mouvement, chéquier⁽²⁾, virements⁽³⁾, relevés de compte mensuels digitalisés, accès à un conseiller dédié.

Avec une carte	Formule Initial Carte Visa Business à contrôle de solde systématique	Formule Confort Carte Visa Business	Formule Optimal Carte Visa Gold Business
Débit immédiat	9,90 €	13,90 €	19,90 €
Débit différé	-		

TVA Certains services inclus dans les offres groupées de services peuvent être soumis à TVA.

(1) Service gratuit à l'unité.

(2) Assurance Moyens de Paiement est un contrat assuré par BPCF Assurances IARD, entreprise régie par le code des Assurances.

(3) Voir limites, conditions et exclusions prévues aux conditions contractuelles en vigueur.

(1) Type de carte Visa Business à Contrôle de solde systématique, Visa Business ou Visa Gold Business selon la formule choisie.

(2) Service gratuit à l'unité.

(3) Service gratuit à l'unité via votre service de Banque à distance.

1 LES OFFRES GROUPÉES DE SERVICES TVA

> SCI (SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE)

COTISATION DANS LE CADRE DE LA CONVENTION SCI

- Forfait SCI 8,50 €/mois
- Avec l'option abonnement au service CE net remises +19,00 €/mois
- Avec l'option abonnement au service CE net EDI +30,00 €/mois

> AUTO-ENTREPRENEUR

COTISATION DANS LE CADRE DE LA CONVENTION AUTO-ENTREPRENEUR (N'EST PLUS COMMERCIALISÉ)

Avec une carte	Visa Business	Visa Gold Business
Débit immédiat	12,00 €/mois	15,00 €/mois
Débit différé	12,00 €/mois	15,00 €/mois

> SERVICES BANCAIRES DE BASE

Services définis à l'article D.312-5-1 du code monétaire et financier, offerts dans le cadre du droit au compte prévu à l'article L.312-1 du même code. Ces prestations ne constituent pas une offre groupée de services.

- Services bancaires de base **Gratuit**
 - L'ouverture, la tenue et la clôture du compte
 - Un changement d'adresse par an
 - La délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire
 - La domiciliation de virements bancaires SEPA
 - La fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte
 - La réalisation des opérations de caisse
 - L'encaissement de chèques et de virements bancaires
 - Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet ou aux distributeurs automatiques de l'organisme teneur de compte
 - Les paiements par prélèvement SEPA, titre interbancaire de paiement SEPA ou virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance
 - Des moyens de consultation à distance du solde du compte
 - Une carte de paiement permettant notamment le paiement d'opération sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union européenne dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise
 - Deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services

2 LE COMPTE COURANT

Tarifs en € par opération (sauf indication contraire).



> LA VIE DU COMPTE

- Ouverture de compte courant **Gratuit**
- Domilis Pro **Gratuit**

DÉFINITION : Domilis Pro

Domilis Pro est un service d'aide à la mobilité bancaire pour le changement de domiciliation de virements SEPA/ prélèvements SEPA.

Relevés de compte selon périodicité (frais par trimestre)	Format papier	Format électronique
Mensuelle	Gratuit	Gratuit
Hebdomadaire	13,00 €	Gratuit
Bi-mensuelle	6,00 €	Gratuit
Décadaire	10,00 €	Gratuit
Journalière	80,00 €	Gratuit

- Délivrance de relevé au guichet de l'agence 4,60 €/relevé
- Clôture de compte courant ou de forfait (offre groupée de services) **Gratuit**

> LES FRAIS ET COMMISSIONS DE MOUVEMENT

- Frais de tenue de compte **78,00 €/trimestre**
- Frais de tenue et de gestion de compte inactif (compte inactif au sens de l'article L.312-19 du Code monétaire et financier). Le montant des frais et commissions de toute nature prélevés annuellement sur un compte inactif est plafonné par arrêté ministériel **30,00 €/an dans la limite du solde créditeur du compte**
- Frais d'actualisation du dossier juridique, administratif et comptable :
 - pour les Entrepreneurs Individuels et Professions Libérales **40,00 €/an**
 - pour les personnes morales⁽¹⁾ **80,00 €/an**
- Commission de mouvement **0,125 %, min 15,00 €/trimestre**

BON À SAVOIR

Commission de mouvement : elle est calculée sur les opérations passées au débit du compte courant sur le trimestre. Ne sont pas pris en compte les montants débiteurs générés par la Caisse d'Épargne (remboursement d'emprunt, agios...) ainsi que les virements internes de compte à compte.

Frais d'actualisation du dossier juridique, administratif et comptable : prélevés une fois par an, ces frais rémunèrent l'actualisation administrative et informatique de votre dossier.

> LES AUTRES FRAIS ET SERVICES

- Édition R.I.C.E. (Relevé d'Identité Caisse d'Épargne) **Gratuit**
- Informations annuelles aux Commissaires aux Comptes **TVA** **150,00 €**
- Compte Française des Jeux **Gratuit**
- Compte PMU (Paris Mutuel Urbain) **Gratuit**

(1) Hors syndicats de copropriété, SCI auto-entrepreneur et nouveaux clients de 24 mois..

2 LE COMPTE COURANT

■ Frais de location de coffre-fort TVA :	
- Type A.....	235,00 €/an
- Type B.....	175,00 €/an
- Type C.....	260,00 €/an
- Type D.....	180,00 €/an
- Type E.....	155,00 €/an
- Type F.....	120,00 €/an
- Type G.....	80,00 €/an
- Type H.....	115,00 €/an
- Type I.....	300,00 €/an
- Type J.....	80,00 €/an
- Renouvellement de carte de contrôle d'accès.....	6,80 €/an
- Ouverture forcée suite à perte de clé.....	610,00 €

> LES DATES DE VALEUR

■ Chèque émis.....	J
Remise de chèque(s) compensable en France.....	J + 1 ouvré ⁽¹⁾
Soumis à délai d'encaissement ou d'indisponibilité (voir conditions générales de la convention de compte courant).	
■ Virement reçu.....	J
■ Virement émis.....	J
■ Prélèvement reçu.....	J
■ Prélèvement émis.....	J
■ Versement d'espèces, dépôt au guichet.....	J+1 ouvré
■ Retrait d'espèces.....	J
■ Paiement par carte bancaire	
- Débit immédiat.....	J
- Débit différé.....	J
■ Remise d'effet à l'encaissement (E = date d'échéance).....	E + 4 Calendaires ⁽²⁾
■ Remise d'effet à l'escompte.....	J + 1 Calendaire ⁽²⁾

> LES OPPOSITIONS

■ Frais d'ouverture du dossier de surveillance suite à incident de paiement par carte ⁽²⁾	20,00 €
■ Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque pour usage abusif	
■ par le titulaire.....	38,00 €
■ Frais d'opposition (blocage) de la carte par le titulaire pour perte, vol ou usage frauduleux.....	Gratuit
■ Frais d'opposition de chèque(s) par l'émetteur.....	16,95 €
■ Frais d'opposition de chèque(s) par l'émetteur.....	22,95 €

(J : date de comptabilisation).

(1) Jour ouvré selon les critères de la Banque de France : du lundi au vendredi même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des Centres de Traitement des Chèques).

(2) Un jour calendaire désigne tout jour du calendrier de l'année civile, y compris les jours fériés et chômés, allant du 1^{er} janvier jusqu'au 31 décembre.

3 IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS



> COMMISSION D'INTERVENTION

■ Frais par opération.....	9,50 €/opération (plafond 100,00 €/jour)
----------------------------	--

■ DÉFINITION : Commission d'intervention

Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte courant nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).

> LES INCIDENTS LIÉS AUX CHÈQUES

■ Frais de lettre d'information préalable pour chèque émis sans provision (maximum 1/jour) ⁽¹⁾	10,00 €
■ Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision comprenant	
- Frais de lettre d'information préalable pour chèque émis sans provision : envoi par lettre simple ou appel par plateforme téléphonique (frais postaux en sus en cas d'envoi en recommandé à la demande du client)	
- Frais de dossier	
- Les frais de rejet de chèque	
- Frais de lettre d'injonction adressée au titulaire et au co-titulaire	
- Frais postaux d'envoi en recommandé avec A/R de la lettre d'injonction	
- Déclaration Banque de France	
- Frais de gestion du compte pendant la période d'interdiction bancaire	
- Délivrance d'un certificat de non-paiement	
- Blocage de provision	
- Frais de mainlevée de l'interdiction bancaire	
- Pour un chèque < ou égal à 50,00 €.....	20,50 € ⁽²⁾
(ex : pour un chèque de 30 €, le forfait de frais par chèque rejete est de 20,50 € et pour un chèque de 50 €, le forfait de frais par chèque rejeté est de 20,50 €)	
- Pour un chèque > à 50,00 €.....	40,50 € ⁽²⁾
(ex : pour un chèque de 55 €, le forfait de frais par chèque rejeté est de 40,50 €)	
(dans la limite d'un plafond journalier unique de 100,00 €)	
■ Frais d'information de la Banque de France pour chèque payé en période d'interdiction.....	23,00 €
■ Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques.....	Gratuit

(1) En cas de paiement du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont facturés en complément de la commission d'intervention. En cas de rejet du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont inclus dans le forfait de frais de rejet.

(2) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément.

3 IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

> LES INCIDENTS LIÉS AUX PRÉLÈVEMENTS ET EFFETS

- Frais de lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision (maximum 1/jour)⁽¹⁾ **10,00 €**
- Forfait de frais par prélèvement SEPA (dont TIPSEPA et le téléversement SEPA), virement SEPA, rejeté pour défaut de provision comprenant⁽²⁾ :
 - les frais de lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision
 - les frais de lettre d'information sur le refus d'exécution d'opérations de paiement
 - et tous les autres frais perçus par la banque à l'exception de la commission d'intervention qui est prélevée séparément
- Prélèvement inférieur à 20,00 € **Montant de l'opération**
- Prélèvement supérieur ou égal à 20,00 € **10,50 €⁽³⁾**
 (ex : pour un prélèvement de 20 € le montant des frais s'élève à 10,50 €
 ex : pour un prélèvement de 25 € les frais s'élèvent à 10,50 €
 (dans la limite d'un plafond journalier unique de 40,00 €))
- Frais dans la limite d'un plafond de **40,00 € /jour**
- Rejet d'un effet pour défaut de provision⁽³⁾ **18,00 €**

> OPÉRATIONS PARTICULIÈRES

- Frais de lettre de relance en cas de non remise de documents comptables **15,00 €**
- Frais de lettre d'information pour compte courant débiteur non autorisé **12,00 €**
- Frais de lettre de relance pour compte courant débiteur non autorisé envoi lettre simple **12,00 €**
 Frais par saisie-attribution (ou par saisie conservatoire) **81,00 €**
- Frais par saisie administrative à tiers détenteur **10 % du montant de la saisie maximum, plafond fixé à 83,33 €⁽⁴⁾**

> RECHERCHES DE DOCUMENTS

- Frais de recherches de moins d'un an **15,90 €**
 de plus d'un an **32,80 €**
- Frais de recherches complexes (à partir de 3 documents de moins d'un an ou de 2 documents de plus d'un an) **50,00 € /heure**
- Frais de délivrance d'attestation **15,60 € / attestation**

(1) En cas de paiement du prélèvement, les frais de lettre d'information préalable sont facturés en complément de la commission d'intervention. En cas de rejet du prélèvement, les frais de lettre d'information préalable sont inclus dans les frais de rejet.
 (2) Les frais de rejet ainsi que la commission d'intervention liée à cet incident ne sont pas facturés si la banque est en mesure d'identifier qu'il s'agit d'une représentation d'un prélèvement déjà rejeté pour défaut de provision. A défaut, ces frais (incluant frais de rejet et commission d'intervention) seront remboursés par la banque sur demande du client apportant la preuve de cette représentation par tout moyen.
 (3) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément (voir définition et tarification page 11).
 (4) Ces frais ne sont pas soumis à TVA.

4 OPÉRATIONS DE PAIEMENT



> LES ESPÈCES

RETRAITS D'ESPÈCES AU GUICHET

- Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque **Gratuit**
- Retrait-dépannage avec chéquier dans une autre Caisse d'Épargne (opération nécessitant l'appel de la Caisse d'Épargne domiciliatrice) **5,15 €**
- Retrait d'espèces avec une carte à usage unique
 - Dans l'agence de domiciliation **Gratuit**
 - Hors agence de domiciliation en Caisse d'Épargne Rhône-Alpes **Gratuit**
 - Dans une autre Caisse d'Épargne **Gratuit**

RETRAITS D'ESPÈCES PAR CARTE EN EUROS (CAS DE RETRAIT EN EURO DANS LA ZONE EURO À UN DISTRIBUTEUR AUTOMATIQUE DE BILLETS - DAB)

- Au DAB dans un établissement du réseau Caisse d'Épargne **Gratuit**
- Au DAB dans un autre établissement **Gratuit**

RETRAITS D'ESPÈCES EN DEVISES⁽⁴⁾

	DAB	Guichet
Commission fixe par acte	3,20 €	6,25 €
Commission proportionnelle au montant du retrait	2,80 %	2,80 %

REMISES D'ESPÈCES AU GUICHET EN AGENCE

- Dépôt d'espèces ≥ 50,00 € **Gratuit**
- Dépôt d'espèces < 50,00 € **Nous consulter**
- Service dépôt Securexpress toutes options
 - Dépôt express et sécurisé de la recette professionnelle⁽¹⁾⁽²⁾
 - 1^{ère} carte (sans assurance) **Gratuit**
 - 2^{ème} carte et suivante (sans assurance) **18,30 €/an**
 - Cotisation carte de dépôt Securexpress **6,85 €/trimestre**
 - Frais de traitement des écarts de comptage **3,00 €**
 - Frais de délivrance justificatif suite à écart **18,00 €**

REMISE D'ESPÈCES HORS AGENCE

- Service de ramassage des fonds **Sur devis**

TVA Certains services inclus dans les offres groupées de services peuvent être soumis à TVA.
 (1) Securexpress Assurance est un contrat de BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le code des assurances.
 (2) L'assurance n'est pas soumise à TVA.
 (3) Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.
 (4) La commission de change est prélevée en sus des frais indiqués ci-dessous selon le cours en vigueur.

4 OPÉRATIONS DE PAIEMENT

> LES CHÈQUES

■ Délivrance de chéquier en agence.....	Gratuit
■ Frais de renouvellement automatique de chéquier.....	Gratuit
■ Carnet de remises de chèques (hors prestation particulière)	Gratuit
■ Frais d'émission d'un chèque de banque en agence.....	12,95 €
■ Frais d'envoi de chéquier :	
- Envoi par courrier simple	Gratuit
- Envoi par recommandé avec A/R.....	8,90 €/envoi

CHÈQUES REMIS

■ Remise de chèque(s) compensable en France.....	Gratuit
Date de valeur = J + 1 ouvré ⁽¹⁾ (J : date de comptabilisation). Soumis à délai d'encaissement ou d'indisponibilité (voir conditions générales de la convention de compte courant)	
■ Télécollecte images chèques	Nous consulter
■ Frais de remise de chèque nécessitant un traitement spécifique (problème de signature, d'endos...)	7,40 €

> LES CARTES DE PAIEMENT

COTISATION CARTE (HORS OFFRES GROUPÉES DE SERVICES)

Carte de paiement international	Carte Visa Electron ⁽¹⁾ ou Visa Business à contrôle de solde systématique	Visa Business à contrôle de solde systématique	Visa Business	Visa Gold Business	Visa Platinum Business	Carte Corporate
Débit immédiat	Gratuit	42,00 €/an	58,00 €/an	150,00 €/an	-	Nous consulter
Débit différé	Souscription dans le cadre du droit au compte « services bancaires de base »	-	56,00 €/an	148,00 €/an	234,00 €/an	

- Service e-carte (paiement sécurisé sur internet ; service disponible depuis l'application mobile⁽²⁾)..... **13,00 €/an**
- Enrôlement de la carte Visa dans Apple Pay⁽³⁾..... **Gratuit**
- Enrôlement de la carte Visa dans Samsung Pay⁽³⁾..... **Gratuit**
- Enrôlement de la carte Visa dans Garmin Pay⁽³⁾..... **Gratuit**
- Enrôlement de la carte Visa dans SwatchPAY!⁽³⁾..... **Gratuit**
- Enrôlement de la carte Visa dans Googlepay⁽³⁾..... **Gratuit**

PAIEMENTS PAR CARTE

- En euros dans un pays de la zone Euro..... **Gratuit**
- En devises ou en euros hors zone Euro⁽⁴⁾
 - Commission proportionnelle au montant payé par carte..... **2,80 %**
 - Avec un maximum de perception par transaction..... **9,00 €**

OPÉRATIONS SUR CARTE

- Remplacement carte..... **12,00 €**
- Modification temporaire⁽⁵⁾ des plafonds de retrait et/ou de paiements par carte en agence..... **10,00 €**
- Réédition du code confidentiel carte en agence..... **9,40 €**
- Afficher le code confidentiel de la carte depuis l'application mobile⁽⁶⁾..... **Gratuit**

(1) Jour ouvré selon les critères de la Banque de France ; du lundi au vendredi même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des Centres de Traitement des Chèques).

(1) La carte Visa Business Electron a cessé d'être commercialisée à compter du 01/01/2021.

(2) Sous réserve d'être abonné aux services de banque à distance de votre banque et d'être équipé de Sécur'Pass PRO.

(3) Service accessible pour les porteurs de cartes Visa Business à contrôle de solde systématique, Visa Business, Visa Gold Business, Visa Platinum Business.

(4) La commission de change est prélevée en sus des frais indiqués ci-dessous selon le cours en vigueur.

(5) Pour une durée de 30 jours.

(6) Sous réserve d'être abonné au service de banque à distance de votre banque et d'être équipé de Sécur'Pass pour DEI Pro ou Sécur'Pass pro pour CE.net.

4 OPÉRATIONS DE PAIEMENT

> LES VIREMENTS VIREMENTS SEPA ÉMIS

	En agence/ Par téléphone	Sur Internet ⁽¹⁾	Par télétransmission ⁽²⁾
Virement de compte à compte (occasionnel ou permanent)	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Virement SEPA classique occasionnel vers une autre Caisse d'Épargne	4,00 €	Gratuit	0,21 €⁽²⁾
Virement SEPA classique occasionnel vers une autre banque	4,00 €	Gratuit	0,21 €⁽²⁾
Virement instantané : - Vers une autre Caisse d'Épargne - Vers une autre banque	4,00 €	Gratuit	0,21 €
Virement SEPA Spécial (URSSAF, TVA...)			0,40 €
Virements SEPA accélérés			0,40 €
Virement SEPA Jour			0,40 €
Virement Tiers urgent (demande avant 12h, effectué dans l'heure)	20,00 €		6,50 €
Virement SEPA classique permanent vers une autre banque (mise en place)	4,00 €	Gratuit	
Virement SEPA classique permanent vers une autre banque (par virement)	4,00 €	Gratuit	
Virement SEPA classique permanent vers une autre banque (modification/suppression)	4,00 €	Gratuit	
Émission virement de trésorerie télétransmis par remise : - Virement de trésorerie (VSDT) France - Virement de trésorerie (VSDT) zone SEPA	20,00 € 20,00 €		6,00 € 6,00 €
Remise de virements confirmée par signature électronique			Gratuit
Demande de retour de fonds sur virement unitaire émis à tort après l'émission (sous réserve de l'accord de la banque destinataire)	27,50 €		
Révocation/modification d'un virement avant émission/exécution/traitement	Gratuit		
Demande de retour de fonds sur virement émis à tort après émission	17,00 €		
Frais de recherche de virement émis	15,60 €		
Annulation / modification d'une opération / remise avant traitement	Gratuit		

■ Virement occasionnel immédiat par carte au guichet automatique Caisse d'Épargne vers un compte du client dans la même Caisse d'Épargne **Gratuit**

VIREMENTS REÇUS

■ Réception d'un virement SEPA occasionnel ou permanent **Gratuit**
■ Réception de virement de trésorerie Euro en provenance de la zone Euro **Gratuit**

(1) Services de Banque à distance : Direct Ecureuil Pro, CE net Comptes.
(2) Par échange de données informatisées via CE net Remises ou CE net EDI. Les virements transmis via des Prestataires Initiateurs de Services de Paiements (API) s'adresseront à la tarification du Virement SEPA classique occasionnel selon le service de Banque à distance souscrit par le client (DEI PRO, CE net Compte, CE net Remise ou CE net EDI).

ENCAISSEMENT PAR VIREMENT

■ Solution Bridge⁽¹⁾ **Nous consulter**
■ Solution d'initiation de virement open banking, instantané ou classique selon les cas

> LES PRÉLÈVEMENTS

PRÉLÈVEMENTS SEPA/TIP SEPA REÇUS

DÉFINITION : Le prélèvement SEPA (ou prélèvement SEPA CORE)

Le prélèvement SEPA est un prélèvement en euros initié par le créancier sur la base de l'autorisation préalable du débiteur formalisée par un mandat. Les comptes du créancier et du débiteur sont tenus dans des banques situées dans la zone SEPA. Il peut donc être effectué en France ou de façon transfrontalière entre la France et un pays de la zone SEPA. Le prélèvement SEPA peut être ponctuel ou récurrent. Le prélèvement SEPA s'appuie sur un formulaire unique de mandat, mis à disposition par le créancier et complété et signé par le débiteur, contenant un double mandat : l'un donné au créancier afin de présenter des demandes de prélèvements sur le compte désigné du débiteur, le second donné à la banque du débiteur l'autorisant à débiter ledit compte.

DÉFINITION : Le prélèvement SEPA Interentreprises ou B2B

Il est réservé aux entreprises, associations et professionnels souhaitant régler leurs transactions selon des conditions spécifiques. À réception du premier prélèvement SEPA B2B, la banque du débiteur s'assure du consentement de son client ainsi que de la validité du mandat auprès du débiteur. À réception des prélèvements suivants, elle vérifie la cohérence des données du mandat avec les données enregistrées et avec les données de l'opération reçues de la banque du créancier.

	En agence/ Par téléphone	Sur Internet ⁽²⁾	Par télétransmission ⁽³⁾
Paiement d'un prélèvement	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA CORE	10,00 €	Gratuit	
Mise en place du service gestion des créanciers (ajout/modification) : - Autorisés (liste blanche) - Non autorisés (liste noire)	16,95 € 16,95 €		
Retrait de consentement d'un mandat de prélèvement SEPA	Gratuit	Gratuit	
Opposition tout prélèvement SEPA	30,00 €	Gratuit	
Révocation ou contestation d'une échéance de prélèvement avant ou après échéance	Gratuit	-	-
Frais de recherche de preuve à la demande du débiteur pour contestation sur prélèvement non autorisé s'avérant non justifiée TVA	20,00 €		
Demande de copie de mandat de prélèvement SEPA	20,00 €		
Mise en place d'un consentement sur mandat de prélèvement SEPA interentreprises (B2B)	10,00 €	Gratuit	
Ajout d'un émetteur à la liste de limitation d'un prélèvement en montant ou en périodicité de prélèvement	16,95 €	Gratuit	-
Enregistrement d'un mandat SEPA dans une liste	16,00 €	16,00 €	-
Modification/annulation d'un mandat dans une liste	16,00 €	16,00 €	-
Révocation d'un consentement sur mandat de prélèvement SEPA interentreprises (B2B)	Gratuit	Gratuit	

(1) Solution Bridge en partenariat avec Perspective société par actions simplifiées au capital social de 765.691,20 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 529 196 313, dont le siège social est situé 4 rue de la Pierre Levée - 75011 Paris
(2) Services de Banque à distance : Direct Ecureuil Pro, CE net Comptes.
(3) Par échange de données informatisées via CE net Remises ou CE net EDI.

4 OPÉRATIONS DE PAIEMENT

PRÉLÈVEMENTS SEPA, TIP SEPA ÉMIS

- Demande ICS (Identifiant Créancier SEPA) **TVA** **32,00 €**
- Demande ICS des syndicats de copropriétaires **TVA** **Nous consulter**

	En agence/ Par téléphone	Par télétransmission ⁽¹⁾
Prélèvement SEPA permanent :		
- Frais de mise en place d'un échéancier	16,00 €/opération	
- Frais de modification/suppression d'un échéancier	16,00 €/opération	
- Frais par prélèvement SEPA émis	0,35 €/opération	
Émission de prélèvement SEPA CORE occasionnel	16,00 €/opération	0,35 €/opération
Émission de prélèvement SEPA interentreprises (B2B) occasionnel	16,00 €/opération	0,50 €/opération
Frais de rejet sur prélèvement SEPA émis revenu impayé	10,00 €	10,00 €
Demande de copie de mandat (CORE)	20,00 €	-
Demande d'annulation d'un ordre émis avant règlement	17,00 €	-
Reversement de fonds à la demande d'un créancier suite à un prélèvement émis à tort	17,00 €	-
Enregistrement d'un mandat SEPA dans une liste	16,00 €	16,00 €
Modification/annulation d'un mandat dans une liste	16,00 €	16,00 €
Frais sur remise de prélèvements confirmée par signature électronique	Gratuit	Gratuit
Frais de prélèvement SEPA émis et revenu impayé	10,00 €	10,00 €

- Solutions de gestion des mandats
 - Frais de gestion des mandats sur e-remises **Nous consulter**
 - Frais de gestion des mandats sur GMS **Nous consulter**
- Frais sur annulation ou modification d'une remise ou opération avant traitement **Nous consulter**
- Frais sur annulation suite à une opération émise à tort avant date d'échéance **17,00 €/opération**
- Frais sur reversement suite à une opération émise à tort **17,00 €/opération**
- Frais de rejet prélèvement émis **12,00 €/opération**
- Frais de recherche de preuve auprès du créancier pour contestation sur prélèvement non autorisé sans restitution du mandat valide par le créancier **TVA** **20,00 €**

> LES EFFETS DE COMMERCE

TRAITEMENT DES EFFETS DE COMMERCE AU DÉBIT DU COMPTE

- Bon à payer
 - Avec la convention de paiement sauf désaccord **Gratuit**
 - Sans la convention de paiement sauf désaccord **15,00 € bon à payer**
- Avis de sort **18,00 €/effet**

TRAITEMENT DES EFFETS DE COMMERCE A L'ENCAISSEMENT OU A L'ESCOMPTE

- Effet remis - support papier
 - Frais par remise **Gratuit**
 - Frais par effet **14,00 €/effet**
- Effet remis - Télétransmis
 - Remise d'effets confirmée par signature électronique **Gratuit**
 - Frais par effet **0,32 €/effet**
- Autres
 - Effet remis à l'encaissement revenu impayé **18,00 €**
 - Commission sur interventions diverses sur effet (prorogation, réclamation, changement de RIB, changement de montant) **16,00 €**

SERVICES SEPAMAIL

- Demande de règlement **Nous consulter**
- Abonnement au service
- Demande de règlement
- Vérification de coordonnées bancaires **Nous consulter**
- Abonnement au service
- Demande de vérification

(1) Par échange de données informatisées via CE net Remises ou CE net EDI.

5 LES ASSURANCES



■ Assurance Moyens de Paiement Pro Plus⁽¹⁾⁽⁷⁾ **20,30 €/an**

DÉFINITION : Offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement

L'Assurance Moyens de Paiement Pro Plus⁽¹⁾⁽⁷⁾ couvre, avant opposition, les conséquences d'un usage frauduleux consécutif à la perte ou au vol de la carte bancaire ou de formules de chèque vierge, détenus sur un compte selon conditions particulières et générales du service. Elle est incluse dans la cotisation de votre forfait professionnel.

■ Sécurexpress Assurance⁽¹⁾⁽⁷⁾ **27,40 €/an**

IARD (INCENDIES, ACCIDENTS ET RISQUES DIVERS)

■ Assurance Multirisque Professionnelle⁽²⁾⁽⁷⁾ **Nous consulter***

■ Assurance Auto des Professionnels⁽²⁾⁽⁷⁾ **Nous consulter***

PRÉVOYANCE

■ Prévoyance Pro⁽⁵⁾⁽⁷⁾ **Nous consulter**

Contrat d'assurance qui garantit les revenus du dirigeant salarié ou du TNS en cas d'arrêt de travail ou d'invalidité et le versement d'un capital⁽⁶⁾ en cas de décès suite à un accident ou une maladie.

■ Protection Homme Clé⁽⁵⁾⁽⁷⁾ **Nous consulter**

Contrat d'assurance qui garantit le versement d'un capital⁽⁶⁾ à l'entreprise et permet d'aider à faire face aux conséquences financières de la disparition du dirigeant, d'un associé ou collaborateur important.

RETRAITE

■ Millevie PER⁽⁶⁾⁽⁷⁾ **Nous consulter**

Plan d'Épargne Retraite individuel.

SANTÉ

■ Garantie Santé Côté pro⁽⁴⁾⁽⁷⁾ **Nous consulter***

Complémentaire santé individuelle.

■ Assurance Complémentaire Santé Salariés⁽⁵⁾⁽⁷⁾ **Nous consulter***

Complémentaire santé collective mise en place en tant qu'employeur dans le cadre de la loi ANI.

BON À SAVOIR

Bénéficier de l'expertise de nos partenaires pour assurer :

- Votre Responsabilité Civile Professionnelle si vous exercez une profession de Santé
- Vos récoltes et vos biens professionnels si vous exercez une activité agricole ou viticole
- Votre activité face aux risques cyber

* Sous réserve de commercialisation par votre Caisse d'Épargne.

(1) Assurance Moyens de Paiement Pro Plus et Sécurexpress Assurance sont des contrats assurés par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le code des Assurances.

(2) Assurance Multirisque Professionnelle et l'Assurance Auto des professionnels sont des contrats assurés par BPCE IARD, entreprise régie par le code des Assurances. Les prestations d'assistance sont assurées par BPCE IARD, entreprise régie par le code des Assurances.

(3) Assurance Complémentaire Santé Salariés est un contrat assuré par Apivia Macif Mutuelle, mutuelle régie par le livre II du Code de la mutualité et adhérente à la Mutualité Française.

(4) Garanties Santé Côté Pro est un contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le code des assurances. Les prestations d'assistance du contrat Garanties Santé Côté Pro sont mises en œuvre par IMA Assurance.

(5) Prévoyance Pro et Protection Homme Clé sont des contrats assurés par BPCE Vie, entreprise régie par le code des assurances.

(6) Millevie PER est un contrat d'assurance vie souscrit par l'association APERP, auprès de BPCE Vie, entreprise régie par le code des Assurances.

(7) Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

(8) Dans le cadre du dispositif Madelin, le versement se fera obligatoirement sous forme de rente.

6 LA BANQUE À DISTANCE



> DIRECT ECUREUIL PRO/CE NET COMPTES

DÉFINITION : Direct Ecureuil Pro et CE net Comptes

Direct Ecureuil Pro et CE net Comptes sont des services de banque à distance (par Internet) complets permettant la consultation et la gestion de vos comptes en ligne 7 jours sur 7, 24h sur 24 depuis un téléphone mobile, une tablette ou un ordinateur connecté à Internet.

Solution moderne, sécurisée et facile d'utilisation, c'est l'outil indispensable pour faciliter vos opérations bancaires au quotidien avec votre Caisse d'Épargne.

- Vous accédez aux principales informations relatives à vos comptes ainsi qu'à certains de vos crédits.
- Vous réalisez en quelques clics les principales opérations bancaires nécessaires à votre gestion au quotidien.
- Pour CE net Comptes uniquement, vous habilitiez certains de vos collaborateurs à l'utilisation de votre espace en ligne et définissez pour chacun d'eux les droits d'utilisation dont ils disposent.

■ Abonnement à des services de banque à distance permettant de consulter vos comptes sur Internet (hors forfait ou offre groupée de services)

- Direct Ecureuil Pro (réservé aux Entrepreneurs individuels) **5,00 €/mois⁽¹⁾**

- CE net Comptes **7,10 €/mois⁽¹⁾**

- Service Digital Box **Gratuit⁽¹⁾**

Service mettant à disposition vos documents relatifs à vos produits bancaires au format numérique de manière sécurisée dans l'espace de banque à distance.

- Option gestion de portefeuille en bourse **5,00 €/mois⁽¹⁾**

BON À SAVOIR

Consultez et gérez vos comptes également depuis votre smartphone sur notre site mobile www.m.caisse-epargne.fr, ou sur votre appli BANXO - Caisse d'Épargne si vous êtes équipé du service DEI Pro ou CE net - Caisse d'Épargne si vous êtes équipé du service CE net (applis accessibles sur iPhone® ou Android)  

> WEBPROTECTION

■ Service de Banque à Distance sur Internet pour les Mandataires Judiciaires à la Protection des Majeurs **Gratuit⁽¹⁾**

> PULCEO CONNECT

BON À SAVOIR

Pulceo Connect permet l'agrégation de comptes ainsi que la gestion de trésorerie multi-comptes, à travers le service d'initiation de virements. Pulceo Connect fonctionne sur un site internet et une application mobile dédiés. Il peut aussi être accessible via CE net ou Pulceo pour les clients équipés de ces services

■ PULCEO Connect **10,80 €/mois TVA**

- Option gestion du risque commercial **12,00 €/mois TVA**

- Option e-facture **Nous consulter**

(1) Hors coût du fournisseur d'accès Internet.

6 LA BANQUE À DISTANCE

> ALERTECUREUIL PRO

- Abonnement à un produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS
 - Forfait mensuel (dans la limite de 40 SMS)..... **5,00 €**
 - SMS supplémentaire (coût par SMS)..... **0,20 €**
- Abonnement à un produit offrant des alertes de la situation du compte par e-mail
 - Forfait mensuel (nombre illimité d'e-mails)..... **5,00 €**

> SÉCURISATION DES OPÉRATIONS EN LIGNE (SOL) TVA

- Secur'Pass ou Secur'Pass Pro **Gratuit**
- SOL par SMS ou lecteur CAP (hors offre groupée) **Gratuit**
- Lecteur CAP **12,00 €**
- Carte Secur@ccès **5,10 € TVA**
- Frais d'opposition de la carte Secur@ccès par la banque **Gratuit**
- Frais de refabrication de carte Secur@ccès **5,10 € TVA**
- Frais de demande de réédition du code confidentiel **9,40 €**
- Certificat électronique Certiceo (abonnement 3 ans) **114,00 €**
- Certificat Swift 3S Key USB NG Pro (abonnement 3 ans) **114,00 € TVA**

DÉFINITION : Secur'Pass et Secur'Pass Pro

Secur'Pass pour DEI Pro et Secur'Pass Pro pour CE net sont des services gratuits d'authentification forte qui sécurisent vos paiements par carte bancaire sur internet et les opérations sensibles que vous effectuez régulièrement sur l'espace de banque à distance (virements, ajout de bénéficiaires de virement, signature électronique de vos contrats/remises) sur ordinateur ou sur les applications mobile Caisse d'Épargne. Secur'Pass Pro sécurise aussi les opérations que vos collaborateurs effectuent.



DÉFINITION : Lecteur CAP

Il permet de sécuriser la réalisation de vos opérations sur les espaces banque à distance Caisse d'Épargne et lors d'un achat sur internet en apportant une authentification forte ou en apposant une signature électronique avec le lecteur dans lequel vous insérez votre carte Secur@ccès ou votre carte bancaire à usage Professionnel.



DÉFINITION : Carte Secur@ccès

Une carte d'authentification Secur@ccès, avec son code confidentiel, qui doit être utilisée avec un lecteur CAP.

DÉFINITION : Certificat électronique Certiceo

Le Certificat Électronique est une solution d'identité numérique qualifiée EIDAS qui permet de sécuriser vos échanges sur internet en apportant une authentification forte ou en apposant une signature électronique. Le certificat électronique est délivré sur clé USB.

DÉFINITION : services de gestion de compte via des échanges de données informatisées

À l'aide d'un logiciel de gestion installé sur votre ordinateur, ou accessible sur internet, vous pouvez, par une connexion EBICS ou SWIFT mise en place par Caisse d'Épargne, télétransmettre vos fichiers de virements, prélèvements, LCR.

7 EDI (ÉCHANGE DE DONNÉES INFORMATISÉES AVEC LA BANQUE)

> CE NET REMISES (HORS FORFAIT)

BON À SAVOIR

Caisse d'Épargne met à votre disposition la saisie en ligne et la transmission de fichier sur notre solution Internet CE net Remises mais également la récupération des comptes-rendus de traitement, des relevés de modifications de coordonnées bancaires, des relevés de comptes, des relevés de mobilité bancaire et des impayés et la gestion des habilitations des utilisateurs. Cette solution inclut les fonctionnalités du service CE net Comptes.

- Frais de mise en place du service TVA **30,00 €⁽¹⁾**
- Frais d'intervention suite à mise à disposition des relevés de comptes, d'un nouveau mot de passe **30,00 €⁽¹⁾**
- Abonnement sens client/banque **28,00 €/mois⁽¹⁾**
- Abonnement sens client/banque et banque client (sens aller-retour) **46,00 €/mois⁽¹⁾**

> CE NET EDI (EBICS) (HORS FORFAIT)

- Frais de mise en place du service **50,00 € TVA**
- Abonnement EBICS T sens client/banque TVA **28,00 €/mois**
- Abonnement EBICS T sens client/banque et banque client (sens aller-retour) TVA **46,00 €/mois**
- Abonnement EBICS TS sens client/banque et banque client (sens aller-retour) TVA **67,00 €/mois**
- Options
 - Abonnement CE net Comptes **Gratuit**
 - Abonnement CE net Remises **13,00 €/mois**

> OPTIONS POUR CE NET REMISES ET CE NET EDI

- Prélèvement SEPA (transfert de fichier ou gestion de mandats) **10,00 €/mois**
- Imagerie Chèques (TLMC ou CHPR) **À partir de 10,00 €/mois**
- Coût par compte ou signataire supplémentaire **1,40 €/compte/mois**
- Autres option (Mobilité Bancaire, relevés CB magnétiques, SEPA MAIL...) **Nous consulter**

(1) Hors coût du fournisseur d'accès Internet.

7

EDI (ÉCHANGE DE DONNÉES INFORMATISÉES AVEC LA BANQUE)

> EXPERTS COMPTABLES (RAPATRIEMENT DES RELEVÉS DE COMPTES)

- Abonnement mensuel **30,00 €/an**
- Frais par compte récupéré **1,70 €/compte/mois**
- ou Frais par ligne récupérée **0,01 €/ligne**

> PULCEO ^{TVA}

BON À SAVOIR

PulCeo est une gamme de solutions multi-bancaires en ligne pour la consultation de comptes ainsi que la gestion de trésorerie et d'opérations bancaires. L'offre PulCeo.fr implique un abonnement CE Net EDI (EBICS).

- Frais de mise en place du service (à distance) **À partir de 200,00 €**
- Abonnement PulCeo.fr⁽¹⁾ incluant 3 comptes Caisse d'Épargne Rhône Alpes + délégation simple (3 signataires équipés de certificats 3SKey maximum) + 1 utilisateur option mobilité **À partir de 40,00 €/mois**
- Option par banque supplémentaire **À partir de 10,00 €/mois**
- Options complémentaires (durée d'historique étendue, comptes supplémentaires, PulCeo Mobile élargi, Diamond, e-facture, signature électronique des mandats de prélèvement SEPA, rapprochement automatique des écritures prévisionnelles, propositions d'équilibrages des soldes des comptes...) **Nous consulter**
- Gestion des mandats et échéanciers **15,00 €/mois ^{TVA}**

> SWIFNET ^{TVA}

- Frais de mise en place du service **Nous consulter**
- Abonnement mensuel SWIFNet FileAct **Nous consulter**
- Abonnement mensuel services FIN **Nous consulter**

> AUTRES PRESTATIONS

- Relevés d'opérations (virements reçus, prélèvements reçus) par compte **Nous consulter**
- Relevés format CFONB, XML et format MT940 **Nous consulter**
- Relevé intraday **Nous consulter**
- Accès multiple tout protocole **Nous consulter**
- Outil de gestion de mandat prélèvement SEPA **Nous consulter ^{TVA}**
- Abonnement experts comptables rapatriement des relevés de comptes **Nous consulter ^{TVA}**
- Tracker SWIFT GPI **Nous consulter**
- Représentation automatique des impayés de prélèvements **Nous consulter**
- Services complémentaires **Nous consulter**

> PESIT

- Frais de mise en place du service **Nous consulter**
- Abonnement mensuel **Nous consulter**

> OPÉRATIONS DAILY TÉLÉTRANSMISES

- Convention **Gratuit**
- Traitement de la remise **Gratuit**
- Traitement de la créance cédée **Gratuit**
- Frais de notification **Gratuit**
- Commission d'incident de paiement la créance **Gratuit**

(1) Hors coût du fournisseur d'accès Internet.

8 L'ÉQUIPEMENT MONÉTIQUE



> LA MONÉTIQUE

■ Commission monétique sur paiement	Nous consulter
■ Relevé d'édition monétique mensuel et décadaire	Gratuit
■ Relevé d'édition monétique hebdomadaire	13,15 €/trimestre
■ Relevé d'édition monétique journalier	54,80 €/trimestre
■ Frais de traitement des impayés cartes bancaires	66,00 €/impayé
■ Frais sur contrat inactif	15,00 €/contrat
■ Relevé Annuel de Frais d'Encaissement Cartes (RAFEC)	Gratuit
■ Relevé Mensuel de Frais d'Encaissement Cartes (RMFEC)	Gratuit
■ Frais de recherche sur historique de télécollecte, sur erreur de montant et sur erreur non fondée TVA	50,00 €/heure
■ Questionnaire PCI : absence de questionnaire	250,00 €/mois

> LES TERMINAUX DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE (TPE)

BON À SAVOIR

Caisse d'Épargne vous propose une gamme complète de terminaux de paiement électroniques en location, performants, avec un service inclus de maintenance et d'assistance téléphonique. N'hésitez pas à demander conseil auprès de votre Conseiller Professionnel.
Les prix indiqués intègrent la préparation, la livraison et la maintenance du terminal sur le territoire français.

■ Location de TPE couvrant l'ensemble des besoins des commerçants, du standard à l'Android TVA	À partir de 9,90 €
<i>Durée d'engagement 12 mois, 24 mois ou 48 mois.</i>	
TPE sous Android : une solution allant au-delà du paiement avec des applications utiles à l'activité quotidienne, avant, pendant et après la vente.	
■ Installation de logiciels spécifiques TVA	À partir de 30,00 €
■ Indemnités applicables dans le cadre d'un contrat de location (résiliation anticipée, non restitution de matériel, échange, équipement hors d'usage)	Nous consulter

> TAP TO PAY Nous consulter

L'encaissement en sans contact depuis un smartphone. Sous réserve de compatibilité de votre smartphone, voir conditions. Tap to Pay nécessite une connexion internet et l'application Tap to Pay Caisse d'Épargne.

> LE PAIEMENT POUR LA LOCATION DE BIENS ET SERVICES (PLBS) Nous consulter

BON À SAVOIR

L'offre monétique Accepteurs PLBS (Paiement pour la Location de Biens et Services) est une solution d'acceptation permettant de réaliser des demandes de pré-autorisation pour la location de biens ou de services.

> HEOH⁽¹⁾ Nous consulter

L'offre Heoh de Heoh PAYMENTS propose différentes solutions pour faciliter la collecte de dons via des bornes, TPE, ...

> CE BOOST PAY BUSINESS⁽²⁾ **TVA**

DÉFINITION : Système d'encaissement tout-en-un pour simplifier l'activité du commerçant avec un unique équipement qui réunit un TPE et un logiciel de caisse digitale.

■ Abonnement CE boost Pay Business	À partir de 65,50 €/mois
+ frais de licence de la Caisse 99,00 €	
■ Frais de dossier, modalité de sortie du contrat	50 € à la mise en service
■ Durée d'engagement	48 mois

(1) Services Heoh de Heoh Payments proposés par Caisse d'Épargne. HEOH PAYMENTS, société par actions simplifiées au capital de 892 374,00 euros. Siège social : 5 rue du Chevalier Saint Georges, 75008 Paris, immatriculée sous le numéro 838 460 962 au RCS Paris, agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (l'ACPR) en qualité d'établissement de paiement sous le numéro interbancaire (CIB) 11568, figurant sur la liste des établissements de paiement agréés consultable sur le registre REGAFI tenu par l'ACPR (www.regafi.fr) (l'« Établissement de Paiement »).

(2) CE boost Pay Business est une offre de BP/CE Payment Services - Société anonyme au capital de 53 559 264 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 345 155 537, dont le siège social est situé 7 promenade Germaine SABLON 75013 Paris.

8 L'ÉQUIPEMENT MONÉTIQUE

> ONEY PROXI⁽¹⁾⁽²⁾

BON À SAVOIR

Offrez plus de souplesse à vos clients en leur proposant de régler par carte bancaire en 3 ou 4 fois, avec ou sans frais.

	Frais client	Frais du commerçant
Paiement en 3 fois ⁽²⁾	Nous consulter	Nous consulter
Paiement en 3 fois ⁽²⁾ sans frais	Nous consulter	Nous consulter
Paiement en 4 fois ⁽²⁾	Nous consulter	Nous consulter
Paiement en 4 fois ⁽²⁾ sans frais	Nous consulter	Nous consulter

> E-COMMERCE TVA

Inscription

- SP PLUS PRO	150,00 €
- SP PLUS Pro Expert	250,00 €
- Jépaieenligne EXPRESS	50,00 €

DÉFINITION : Jépaieenligne EXPRESS

Jépaieenligne EXPRESS est une application vous permettant d'encaisser des transactions directement depuis votre Smartphone, votre tablette ou votre TPE Premium (cf. supra).

Abonnement mensuel

- PAYPLUG ⁽³⁾	Nous consulter
- SP PLUS PRO	15,00 €
- SP PLUS Pro Expert	30,00 €
- Jépaieenligne ⁽⁴⁾	15,00 €
- Jépaieenligne EXPRESS ⁽⁵⁾	5,00 €

(1) L'offre de paiement en 3x 4x, est une offre de Oney Bank proposée par Caisse d'Épargne. Ce service est souscrit par le professionnel directement auprès de Oney Bank. Offre de financement par carte bancaire sans assurance avec apport obligatoire. Réservée aux particuliers et valable pour tout achat de 100€ à 3000€. Sous réserve d'acceptation par Oney Bank. Oney Bank - SA au capital de 71 801 205€ - 34 Avenue de Flandre 59 170 Croix - 546 380 197 RCS Lille Métropole - n° Orias 07 023 261 www.orias.fr.

(2) Offre de financement par carte bancaire sans assurance avec apport obligatoire, réservée aux particuliers et valable pour tout achat de 100€ à 3000€.

Sous réserve d'acceptation par Oney Bank.

(3) Service d'encaissement de la société Payplug Entreprise, proposé par Caisse d'Épargne. Payplug Entreprise, société par actions simplifiée au capital de 32 425 914,10 €, et immatriculée au Registre du Commerce de Paris sous le numéro RCS 443 222 682. Siège social : 110 avenue de France, 75013 Paris. Établissement de paiement agréé en France par l'ACPR - Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 Place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09.

(4) Jépaieenligne n'est plus commercialisé.

(5) Sous réserve de commercialisation.

	SP Plus Pro	SP Plus Pro Expert	Jépaieenligne ⁽¹⁾	Jépaieenligne EXPRESS ⁽²⁾
Canal de vente				
Site WEB marchand	√	√	X	X
VAD (téléphone, courrier, fax, email)	5 €/mois*	5 €/mois*	X	X
Paiement par lien incluant le contrat VADS (SMS, email, ...)	X	5 €/mois	5 €/mois	√
Formulaire de collecte de données hébergé par SP PLUS	X	X	√	10 €/mois
Moyen de paiement				
Cartes bancaires, Visa, MasterCard, eCB	0,13 €/tr	0,13 €/tr	0,13 €/tr	0,13 €/tr
Cartes privatives	0,13 €/tr	0,13 €/tr	0,13 €/tr	0,13 €/tr
American Express				
PayPal	5 €/mois	√	X	5 €/mois
Cetelem				
Cartes Titre-Restaurant CONECS				
Chèques-Vacances CONNECT				

X Service non disponible.

√ Service offert en standard.

* Service en option.

(1) Jépaieenligne n'est plus commercialisé.

(2) Sous réserve de commercialisation.

8 L'ÉQUIPEMENT MONÉTIQUE

	SP Plus Pro	SP Plus Pro Expert	Jepaieenligne ⁽¹⁾	Jepaieenligne EXPRESS ⁽²⁾
Typologie de paiement				
Paiement à la commande	✓	✓	✓	✓
Paiement à la livraison	✓	✓	✓	✓
Paiement différé	✓	✓	✓	✓
Gestion compte client (abonnement et/ou identifiant)	15 €/mois*	15 €/mois*	✓	X
Paiement par lien	X	5 €/mois*	5 €/mois*	✓
Back-office de gestion des paiements				
Mode interface sécurisée	✓	✓	✓	✓
Mode WEB services	X	500 €* ³	X	X
Aide à la décision				
Module d'aide à la décision : niveau 1	15 €/mois*	✓	15 €/mois*	X
Module d'aide à la décision : niveau 2	10 €/mois*	10 €/mois*	10 €/mois*	X
Reporting				
Email de confirmation de paiement au commerçant	✓	✓	✓	✓
Fichier reporting transactions et opérations	10 €/mois*	✓	10 €/mois*	X
Rapprochement bancaire visuel				X
Rapprochement bancaire visuel et par fichier	X	25 €/mois*	25 €/mois*	X
Rapprochement impayés visuel et par fichier				X
Services additionnels				
Insertion d'un logo (page paiement et e-mail de confirmation)	✓	✓	✓	✓
Email de confirmation de paiement à l'internaute	✓	✓	✓	✓
Pages de paiement en multilingues	✓	✓	✓	✓
Affichage montant en multidevises	X	✓	X	✓
Modalités de facturation spécifique				
Facturation pour saisonnier par mois	10 €/mois*	10 €/mois*	10 €/mois*	X

X Service non disponible.
 ✓ Service offert en standard.
 * Service en option.

> SMILE&PAY⁽³⁾ Nous consulter

DÉFINITION : SMILE&PAY

Smile&Pay, un terminal de paiement ultra mobile, léger et économique pour vos encaissements. La solution idéale pour débiter. Conseillé pour un chiffre d'affaires mensuel inférieure à 10 000 €.

(1) Jepaieenligne n'est plus commercialisé.

(2) Sous réserve de commercialisation.

(3) Service de Smile&Pay est une Société Anonyme au capital de 621 774,00 € inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 500 672 023 et ayant son siège social au 60, avenue Charles de Gaulle à NEUILLY-SUR-SEINE. SMILE&PAY est enregistré sous le numéro 17226 par l'Autorité de Contrôle Prudenciel et de Résolution comme Etablissement de paiement.

9 SERVICES EXTRA-BANCAIRES



> IZ E-COMMERCE⁽¹⁾ Nous consulter TVA

DÉFINITION : IZ e-commerce

Avec l'offre IZ e-commerce de Regicom, partenaire de Caisse d'Épargne, bénéficiez des conseils de spécialistes de la création de sites internet et spécialistes de la visibilité en ligne et sur les réseaux sociaux, pour développer votre activité.

> JEDECLARE.COM

Solution d'échange de données par télétransmission permettant la télécote de liasses fiscales et la télétransmission de relevés de compte avec les Experts comptables adhérents.

■ Frais d'adhésion au service Nous consulter TVA

> AVANCE ET GESTION DU TIERS-PAYANT

■ Avance et gestion du tiers-payant Nous consulter

Solution de gestion du tiers payant (rapprochement des écritures, récupération des remboursements auprès de la sécurité sociale et des mutuelles, gestion des impayés...) et avance de fonds par Caisse d'Épargne pour couvrir le décalage de trésorerie, le temps du remboursement total.

> IPAIDTHAT

iPaidThat⁽³⁾ Nous consulter

Service complet de gestion comptable et financière en ligne pour les entrepreneurs, incluant un service de facturation électronique.

(1) Service de Regicom, nom commercial Regicom Webformance, SASU au capital de 5 000 000 € - RCS Nanterre n° 525 312 294 - Siège social : 36-40 Rue Raspail, 92300, LEVALLOIS FERRET, France.

(2) Prestations assurées par EMS SANTE, nom commercial IREMA Santé, SAS au capital de 30 000 euros, dont le siège social est situé au 331 Rue de la Rotonde, 42153 RIORGES - RCS Roanne 489 470 930 - Numéro de TVA intracommunautaire FR30489470930 - Code APE : 7022Z.

(3) Service de la SAS IPT TECHNOLOGIE « iPaidThat », société par actions simplifiées au capital social de 2 246,82 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Rennes, sous le numéro 829 897 451, dont le siège social est situé Avenue d'Alphasis - Espace Performance 35760 Saint Grégoire, FRANCE.

10 FINANCEMENT⁽¹⁾



> FINANCEMENT BANCAIRE COURT TERME

DÉCOUVERT

- Découvert autorisé
 - Frais de mise en place **50,00 €/dossier**
 - Taux d'intérêt⁽²⁾..... **EURIBOR 3 mois + 6,5 %**
- Taux d'intérêt en fonction du montant du découvert autorisé
- Commission d'engagement 1 %..... **de 50 à 300,00 €/an**
- Commission calculée **lors de la mise en place du crédit** en appliquant un % sur le montant du découvert autorisé. Elle est perçue **annuellement ou trimestriellement**.
- Découvert non autorisé
 - Taux d'intérêt⁽²⁾..... **Taux maximum autorisé par la législation en vigueur**

COMMISSIONS⁽³⁾

- Commission sur le plus fort découvert..... **0,10 % maximum/trimestre**
- Commission calculée en appliquant un pourcentage sur le plus grand solde débiteur en valeur de chaque mois. Perçue à chaque arrêté, trimestriel par défaut, elle est calculée chacun des mois consécutifs de la période séparant deux arrêts, en prenant en compte le plus fort découvert du mois.

ESCOMPTE⁽⁴⁾

- Frais de dossier..... **0,50 %/an**
- Taux d'intérêt⁽⁵⁾..... **Nous consulter**
- nombre de jours minimum d'intérêts **10 jours**
- minimum d'intérêts perçus..... **10,00 €**
- Commission de non utilisation applicable à la différence entre le montant de l'autorisation d'escompte accordée et le montant de l'escompte utilisé constaté quotidiennement (payable à chaque arrêté trimestriel)..... **Nous consulter**

MOBILISATION DE CRÉANCES PROFESSIONNELLES (DAILY)

- Frais de mise en place du dossier..... **1 % Minimum de 100 €**
- Commission de bordereau..... **19,00 €/remise**
- Frais d'incident de paiement de la créance..... **32,00 €**
- Cession de créance non notifiée..... **16,00 €**
- Cession de créance notifiée..... **19,00 €**
- Commission de règlement sur cession de créance TVA non notifiée **40,00 €**
- Prorogation..... **19,00 €**
- Frais de lettre de relance sur créance DAILY non réglée..... **22,00 €**

(1) Après étude de votre dossier par Caisse d'Épargne et sous réserve de son acceptation.
 (2) Intérêts calculés sur le solde débiteur du compte courant, par application du taux trimestriel en vigueur à la date du découvert non autorisé.
 (3) Perçues sur le solde débiteur du compte courant en cas de découvert autorisé et non autorisé.
 (4) Intérêts de l'escompte calculés en fonction du taux d'intérêt, de la durée et du montant des effets escomptés.
 (5) Dans le cas où l'indice de référence serait inférieur à zéro, il sera alors considéré comme étant égal à zéro.



LES AUTRES OPÉRATIONS

- Récapitulatif annuel des frais relatifs aux produits de financement à court terme..... **Gratuit⁽¹⁾**

AFFACTURAGE

- Contrat d'affacturage..... **Nous consulter**
- FlashFactures..... **4,95 % du montant financé des factures confiées**

Offre de financement à la facture, FlashFactures vous permet d'obtenir en avance le règlement de vos factures B to B. Simple, rapide, digitale et sans engagement, notre solution a été pensée pour vos besoins ponctuels de financement.

> FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

LES CRÉDITS MOYEN ET LONG TERME

- Frais de dossier (en % sur le capital emprunté)
- PCM (Prêt aux conditions du marché) et POP (Prêt à Objet Professionnel et à Objectif Patrimonial)
 - minimum de perception à 200 € jusqu'à 50 K € et 400 € au-delà de 50 K €
 - ≤ 50 000 € **1 %**
 - 50 001 € à 100 000 € **0,75 %**
 - ≤ 100 001 € à 200 000 € **0,50 %**
 - 200 001 € à 500 000 € **0,35 %**
 - 500 001 € à 2 000 000 € **0,30 %**
 - > 2 000 000 € **0,25 %**
 - Écureuil Crédit Express..... **1 %**
 - Minimum de perception..... **75 €**

BON À SAVOIR

Caisse d'Épargne vous propose une gamme de financements complète en faveur de la transition énergétique : travaux d'amélioration énergétique du bâtiment, énergies renouvelables, matériel permettant de réduire la consommation d'énergie, véhicule ou flotte de véhicules propres avec bornes de recharge. N'hésitez pas à consulter votre Conseiller.

(1) Après étude de votre dossier par Caisse d'Épargne et sous réserve de son acceptation.



10 FINANCEMENT

CRÉDIT-BAIL MOBILIER TVA

S'ajoutent éventuellement tous les droits d'enregistrement, tous les frais d'inscription initiale, de modification et de renouvellement, de signification et tous les frais dus à la radiation

■ Frais de dossier.....	2 % du montant du prix H.T. du matériel avec un minimum de 200,00 €
■ Publicité légale crédit-bail	23,00 €
Cette publicité est renouvelée en cas de changement d'adresse du siège social	
■ Inscription d'un nantissement (incluant les frais légaux variant en fonction du montant du financement)	250,00 €
■ Annulation ou modification d'assurance	50,00 €
■ Mainlevée d'opposition - contrat couvert par notre assurance groupe	Gratuit
■ Mainlevée d'opposition - contrat non couvert par notre assurance groupe	50,00 €
■ Gestion d'un sinistre matériel - contrat couvert par notre assurance groupe	Gratuit
■ Gestion d'un sinistre matériel - contrat non couvert par notre assurance groupe	150,00 €
■ Gestion d'un sinistre à la personne (décès, invalidité et incapacité) - contrat couvert par notre assurance groupe	Gratuit
■ Gestion d'un sinistre à la personne (décès, invalidité et incapacité) - contrat non couvert par notre assurance groupe	50,00 €
■ Réédition de documents (contrats, échéanciers...) ⁽¹⁾	50,00 €
■ Changement de dénomination sociale (sans changement de n° Siren)	35,00 €
■ Changement d'immatriculation (inclus duplicata de certificat)	50,00 €
■ Modification de la date d'échéancement (hors intérêt intercalaire)	50,00 €
■ Changement de domiciliation bancaire ou frais de mise en place d'un avis de prélèvement ⁽²⁾	50,00 €
■ Changement du mode de règlement ⁽³⁾	
- De chèque ou virement à prélèvement	Gratuit
- De prélèvement à chèque	250,00 €
- De prélèvement à virement	250,00 €

■ Décompte de sortie anticipée ⁽¹⁾⁽²⁾	50,00 €
■ Attestations diverses (crédit impôt recherche, taxes à l'essieu...), autorisation de sortie du territoire ⁽²⁾	50,00 €
■ Renseignements recherchés pour un tiers (expert-comptable, commissaire aux comptes)	75,00 €
■ Transfert au nom d'un nouveau locataire ⁽²⁾	250,00 €
■ Modification du plan de remboursement ⁽²⁾	250,00 €
■ Modification ou mainlevée de garantie ⁽²⁾	250,00 €
■ Avenant au contrat ou autorisation de sous location (changement d'actionnariat, de gérant, d'assuré) ⁽²⁾	250,00 €
■ Frais de réaménagement amiable du plan de remboursement du contrat ⁽²⁾	250,00 €
■ Gestion des amendes, taxes diverses pour le compte du locataire	50,00 €

LE CRÉDIT-BAIL IMMOBILIER **Nous consulter**

LA LOCATION LONGUE DURÉE **Nous consulter**

LES AUTRES OPÉRATIONS

■ Duplicata d'un tableau d'amortissement	20,00 €
■ Duplicata d'un contrat de prêt avec tableau d'amortissement	50,00 €
■ Frais d'avenant pour :	
- changement de compte support de prélèvement	10,00 €
- changement de quantième (date d'échéance)	100,00 €
- réaménagement de taux, durée de la phase d'amortissement ou changement de produit	3 % du CRD ⁽³⁾
■ Frais d'analyse de délégation d'assurance emprunteur	1 % du CRD ⁽³⁾
■ Opposition à la vente d'un fonds de commerce	150,00 €
	+ frais réels

> ASSURANCE DES EMPRUNTEURS

- Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur **Nous consulter**
- L'assurance des emprunteurs permet de sécuriser votre activité en assurant vos emprunts. En souscrivant cette assurance lors de la mise en place du crédit, vous garantissez la prise en charge de tout ou partie du capital restant dû ou des échéances en cas d'aléa de santé des emprunteurs et/ou des cautions.

(1) Gratuit pour tous les actes initiés sur l'Espace client. Nous consulter pour les opérations au-delà de deux demandes sans avoir recours à l'Espace Client.

(2) Hors frais supplémentaires facturés par votre établissement bancaire ou postal.

(3) Sous réserve d'acceptation de l'opération.

(1) Gratuit pour tous les actes initiés sur l'Espace client. Nous consulter pour les opérations au-delà de deux demandes sans avoir recours à l'Espace Client.

(2) Sous réserve d'acceptation de l'opération.

(3) CRD : capital restant dû à la date de substitution.

10 FINANCEMENT

> CAUTIONS ET GARANTIES

CAUTIONS BANCAIRES

■ Frais de dossier	
- Minimum	110,00 €/dossier
■ Commission annuelle	2%/an
■ Frais de mainlevée	250,00 €
■ Frais d'émission d'un acte simple	110,00 €
■ Frais d'émission d'un acte complexe	140,00 €

FRAIS DE GARANTIES

S'y ajoutent éventuellement tous les droits d'enregistrement, tous les frais d'inscription initiale, de modification et de renouvellement, de signification et tous les frais dus à la radiation.

■ Nantissement de parts sociales hors Caisse d'Épargne/actions de sociétés non cotées	730,00 €/acte
■ Nantissement de compte-titres	150,00 €/acte
■ Nantissement ou délégation contrats d'assurance vie autres établissements	240,00 €/acte
■ Nantissement de fonds de commerce sous seing privé	650,00 €/acte
■ Nantissement de compte courant, compte de dépôt, ou livret en Caisse d'Épargne	100,00 €/acte
■ Nantissement ou délégation de contrat d'assurance vie (Groupe Caisse d'Épargne)	120,00 €/acte
■ Prise de gage	140,00 €/acte
■ Gage de matériel/outillage sous seing privé	550,00 €/acte
■ Caution personne physique ou morale	120,00 €/acte
■ Hypothèque fluviale, maritime et aérienne	100,00 €/acte
■ Engagement de non cession de parts sociales	85,00 €/acte
■ Cession ou délégation de créance	85,00 €/acte
■ Blocage de compte courant d'associé	100,00 €/acte
■ Mainlevée de garantie	
- Nantissement de fonds de commerce	380,00 €/acte
- Parts sociales SARL / SNC / SCI / SCPI	215,00 €/acte
- Autres	81,00 €/acte
■ Promesse d'affectation hypothécaire	100,00 €/acte

ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE

■ Frais de dossier minimum	110,00 €/dossier
■ Commission annuelle	2 %/an
■ Frais d'émission d'un acte simple	110,00 €
■ Frais d'émission d'un acte complexe	140,00 €

11 L'INGÉNIERIE SOCIALE



BON À SAVOIR

L'offre Ingénierie Sociale de Caisse d'Épargne repose sur une combinaison de dispositifs complémentaires permettant au dirigeant de défiscaliser sur le plan personnel et professionnel tout en motivant et fidélisant ses salariés.

- Épargne Salariale (PEI⁽¹⁾, PERCOL-I⁽¹⁾, Intéressement)
Les offres BOX OFFICE et ES-PL (Épargne Salariale - Profession Libérale) de Caisse d'Épargne sont de vrais leviers de défiscalisation.
Le PEI et PERCOL-I en sont le réceptacle et permettent au dirigeant⁽²⁾, ainsi qu'à ses collaborateurs, de se constituer une épargne à moyen terme (PEI) et/ou leur retraite (PERCOL-I). L'ensemble des offres d'épargne salariale bénéficie d'avantages sociaux et fiscaux tant pour l'entreprise que pour les épargnants **Nous consulter**
- Plan d'Épargne Retraite Obligatoire (PERo)..... **Nous consulter**
Le dispositif Plan d'Épargne Retraite Obligatoire (PER Obligatoire), permet à vos salariés, de se constituer une épargne supplémentaire pour la retraite grâce à des versements obligatoires de l'entreprise, et du salarié si le règlement le prévoit.
- Titre-Restaurant « Swile »⁽³⁾ (carte)..... **Nous consulter**
- Titre Cadeau « Swile »⁽³⁾ (carte)..... **Nous consulter**

(1) PEI : Plan d'Épargne Interentreprises, PERCOL-I : Plan d'Épargne Retraite Collectif Interentreprises.
(2) Les dispositifs d'épargne salariale profitent aux chefs d'entreprise et dirigeants non-salariés employant habituellement entre 1 à 250 salariés (en plus d'eux-mêmes), selon les conditions prévues par la réglementation en vigueur.
(3) Services fournis par Swile et distribués par Caisse d'Épargne. Swile, société par actions simplifiée au capital social de 90 402,50 euros, est immatriculée au RCS de Montpellier sous le numéro 824 012 173. Siège social : @7center, Immeuble L'Atis, Bâtiment A, 561 rue Georges Méliès - 34000 Montpellier. N° TVA intracommunautaire : FR67824012173.

12 PLACEMENTS FINANCIERS



> LES OPÉRATIONS SUR COMPTE-TITRES ORDINAIRE (MONTANT PAR OPÉRATION SAUF INDICATION CONTRAIRE)

Outre les frais et tarifs mentionnés ci-dessous, le client est redevable de façon générale de tous frais, honoraires, impôts et taxes occasionnés par l'ouverture, le fonctionnement, la clôture du compte ou par la souscription d'un produit ou service

- Ouverture d'un compte d'instruments financiers..... **Gratuit**
- Clôture d'un compte d'instruments financiers..... **Gratuit**

LES ACHATS ET LES VENTES D'INSTRUMENTS FINANCIERS

LES FRAIS SUR ORDRE DE BOURSE ACTIONS⁽¹⁾/OBLIGATIONS/OPCVM/FIA

La facturation des ordres de Bourse dépend principalement de la place sur laquelle les titres sont négociés, du montant de l'ordre et du mode de transmission choisi.

- Opération ferme sur le marché au comptant

	En agence ou centre d'affaires	CE net ⁽¹⁾	Par téléphone (Direct Ecureuil - téléconseiller)
Commission proportionnelle (ordre < 5000 €)	0,42 %	0,42 %	1,40 %
Commission proportionnelle (ordre ≥ 5000 €)	0,32 %	0,32 %	1,30 %
Minimum de perception	7,20 €	7,20 €	19,00 €

- Frais achats/ventes actions ou obligations sur Bourses étrangères (taux de courtage - minimum de perception) **Nous consulter**
- Ordre annulé ou non exécuté - sur Internet..... **Gratuit**
- Ordre annulé ou non exécuté - hors Internet..... **Gratuit**
- OPCVM/FIA⁽²⁾⁽³⁾⁽⁴⁾
 - Souscription OPCVM/FIA du réseau Caisse d'Épargne..... **Nous consulter**
 - Souscription OPCVM/FIA autres réseaux..... **29,50 € + frais d'entrée éventuels du Fonds**
 - Rachat OPCVM/FIA réseau Caisse d'Épargne hors FCP garanti ou à promesse..... **Gratuit**
 - Rachat avant échéance de FCP garanti ou à promesse..... **Nous consulter**
 - Rachat avant échéance de FCP non garantis..... **Nous consulter**
 - Autres instruments financiers..... **Nous consulter**
- Service Règlement Différé..... **Nous consulter**

(1) Hors fiscalité éventuellement applicable en sus.
 (2) Organisme de Placements collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM)/Fonds d'Investissement Alternatifs (FIA) : une partie des frais de souscription et de gestion des OPCVM/FIA peut être reversée à Caisse d'Épargne au titre de son activité de conseil en investissement et de placement.
 (3) Les frais et commissions prélevés annuellement ne peuvent être supérieurs aux droits de garde prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif.
 (4) Les droits d'entrées et de sorties sont variables selon les OPC figurant sur le Document d'information Clé (DIC).



BON À SAVOIR

Grâce aux solutions d'épargne verte de Caisse d'Épargne, participez efficacement à l'accélération de la transition écologique de votre région. N'hésitez pas à consulter votre Conseiller.

> LES PARTS SOCIALES

- Frais de souscription, détention, rachat de parts sociales, quel que soit le support de détention (compte dédié, CTO, ...)..... **Gratuit**

> LES DROITS DE GARDE ^{TVÅ}

- Portefeuille composé uniquement de valeurs du réseau Caisse d'Épargne..... **27,00 €/an**

	Commission proportionnelle appliquée sur la valorisation du portefeuille et prélevée en % de la valorisation du portefeuille au 31/12/2024			Commission fixe par ligne du portefeuille (en supplément de la commission proportionnelle)
	Taux	Minimum de Perception	Maximum de Perception	
Portefeuille composé uniquement de valeurs Groupe	-	-	27,00 €/an	-
Portefeuille mixte composé de valeurs Groupe et/ou d'autres valeurs	0,33 %	36,50 €/an	300,00 €/an	4,70 €

- Frais de tenue et de gestion de compte d'instruments financiers inactif (compte inactif au sens de l'article L.312-19 du Code monétaire et financier)⁽¹⁾ Application des droits de garde (cf. ci-dessus).

BON À SAVOIR

Les droits de garde correspondent à la rémunération perçue par votre banque pour assurer la tenue et le service de votre compte titres (paiement des dividendes, suivi des opérations sur titres...). Les droits de garde sont prélevés en début d'année civile et calculés sur la valeur des titres de l'année précédente arrêtée au 31/12.

ORDRES DE BOURSE - BOURSE FRANCAISE

	En agence ou centre d'affaires	CE net ⁽¹⁾
Commission proportionnelle (ordre < 5000 €)	1,40 %	0,42 %
Commission proportionnelle (ordre ≥ 5000 €)	1,30 %	0,32 %
Minimum de perception	19,00 €	7,20 €
Ordre non exécuté ou annulé	Gratuit	Gratuit

(1) Les frais et commissions prélevés annuellement ne peuvent être supérieurs aux droits de garde prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif.



12 PLACEMENTS FINANCIERS

ORDRES DE BOURSE - BOURSES ÉTRANGÈRES

■ Commission fixe	
- Pour USA, Allemagne, Grande-Bretagne, Italie, Luxembourg, Espagne, Pays-Bas et Belgique	30,00 €
- Pour les autres pays	50,00 €
■ Commission proportionnelle	0,50 %
- Minimum de perception	46,00 €
- Maximum de perception	229,00 €
- Frais de brokerage	Selon pays
- Souscription OPCVM d'autres banques	29,50 € + frais d'entrée éventuels du Fond

> LES AUTRES TARIFS

■ Attestation de plus-values (sur IFU)	Gratuit
■ Édition Imprimé Fiscal Unique (IFU)	Gratuit
■ Duplicata d'Imprimé Fiscal Unique (IFU) TVA	10,00 €
■ Bourse Esprit Ecareuil	
- Service Abonnement	Gratuit
- Service à l'unité « Prise de bénéfices »	10,00 €/an
- À l'unité Assurance Moins Values Bourse Esprit Ecareuil ⁽¹⁾	7,00 €/an
- Cotisation forfaitaire annuelle	12,00 €/an
■ Gestion sous mandat TVA	Nous consulter

> LES TRANSFERTS DE COMPTE-TITRES ORDINAIRE

■ Transfert compte-titres ordinaire vers autre banque, minimum de perception TVA	130,00 €
■ Transfert vers autre établissement du réseau Caisse d'Épargne	Gratuit

BON À SAVOIR

Pour obtenir une information complète et détaillée sur les coûts et frais, il convient de se reporter aux documents réglementaires et aux informations pré-contractuelles, propres à chaque type d'opération ou instrument financier que Caisse d'Épargne fournit au client. Le client peut recevoir sur demande de sa part des précisions sur la rémunération de Caisse d'Épargne perçue à ce titre.

Caisse d'Épargne propose des produits ou des services en qualité de prestataire non-indépendant, à partir d'une analyse d'une gamme issue en majeure partie du catalogue de produits et services des entités du groupe BPCE. À ce titre, Caisse d'Épargne peut bénéficier de rétrocessions de la part de producteurs ou d'émetteurs d'instruments financiers distribués par son intermédiaire.

Caisse d'Épargne peut bénéficier d'avantages non monétaires suivants : la formation des conseillers, la fourniture d'informations relatives aux instruments financiers, la participation à une conférence, la mise à disposition d'outils, etc. Ces avantages ont pour objectif notamment d'améliorer la qualité du service fourni au client.

(1) Assurance Moins Values Bourse Esprit Ecareuil est un produit de BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances. Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

13 COMPTE EXCÉDENT PROFESSIONNELS ET DÉDUCTION ÉPARGNE DE PROTECTION



> COMPTE EXCÉDENT PROFESSIONNEL

Le Compte Excédent Professionnels est une solution particulièrement adaptée si vous souhaitez faire fructifier de manière sécurisée vos excédents de trésorerie tout en restant libre de vos retraits. Le calcul des intérêts est quotidien. La fréquence de versement des intérêts est définie dans le contrat de souscription (versement mensuel ou trimestriel).

■ Taux..... **0,15 % annuel brut au 01/01/2022⁽¹⁾**

> DÉDUCTION ÉPARGNE DE PROTECTION (DEP)

Le DEP (Déduction Épargne de Protection) est une solution d'épargne introduite par la loi de finance 2019 dédiée aux exploitants agricoles soumis au régime réel d'imposition. Cette épargne permet de lisser les revenus des exploitants tout en bénéficiant d'une déduction sur le bénéfice imposable à la clôture de l'exercice. Cette épargne peut être mobilisée à tout moment et sans condition.

Le calcul des intérêts est quotidien. La fréquence des versements des intérêts est définie dans le contrat de souscription (versement mensuel ou trimestriel).

(1) Le taux applicable lors de l'ouverture du compte est susceptible d'évolution sur la base des Conditions et tarifs des principales opérations et services bancaires applicables aux clientèles professionnelles de Caisse d'Épargne. Le Titulaire sera informé préalablement par Caisse d'Épargne de cette évolution par message sur le relevé de compte ou par tout moyen à la convenance de cette dernière.

14 LES OPÉRATIONS INTERNATIONALES⁽¹⁾



> ACHAT / VENTE BILLETS DE BANQUE ÉTRANGERS (DEVICES)

- Cours de change des billets de banque + commissions..... **Nous consulter**
- Commission fixe petits ordres⁽¹⁾ **3,20 €**

> LE VIREMENT ENTRE COMPTE EN DEVICES ET COMPTE EN EUROS DE LA CAISSE D'ÉPARGNE..... Commission de change

> LES VIREMENTS INTERNATIONAUX

	En agence ou centre d'affaires	CE net ⁽²⁾
■ Virement SEPA	6,50 €/virement	0,21 €/virement
■ Autres virements en euros		
- Jusqu'à 80 000 €	0,10 %	16,00 €/virement
- Partie > 80 000 €	0,05 %	
- Minimum de perception	18,60 €	
■ Virement en devises		
- Jusqu'à 80 000 €	0,15 %	16,00 €/virement⁽²⁾ + commission de change⁽³⁾
- Partie > 80 000 €	0,075 %	
- Minimum de perception	34,70 € (18,60€ de commissions de transfert + 16,10€ de commissions de change)	

FORFAIT FRAIS À OUR⁽⁴⁾
À LA CHARGE DU DONNEUR D'ORDRE **0,05 % avec min de 25 € et max de 110 €**

FRAIS DE RECHERCHE SUR VIREMENTS INTERNATIONAUX OU SEPA **27,50 €**

FRAIS DE JUSTIFICATIF DE VIREMENT ÉMIS (AVIS OPERATION, MESSAGE SWIFT...) **4,90 €**

> LES OPÉRATIONS EN PROVENANCE DE L'ÉTRANGER

VIREMENT RECU DE L'ÉTRANGER

- Virement SEPA..... **Gratuit**
 - Autres virements en euros..... **16,60 €**
 - Virement en devises..... **16,60 €**
- + commission de change**

(1) Opérations en devises hors Euro ou impliquant un pays hors EEE (voir Détails de l'EEE en page 39).

(2) Par échange de données informatisées.

(3) Le cours de change appliqué est celui en vigueur le jour de la transaction.

(4) Frais pris par les banques étrangères dans le choix de l'option « Tous frais à la charge du donneur d'ordre » lors d'un virement international émis.



15 ASSOCIATIONS DE PROXIMITÉ



- Commission de réparation (correction coordonnées incomplètes ou erronées) **16,40 €**

DÉFINITION : L'OFFRE GROUPÉE DE SERVICES

Votre offre groupée de services (ou forfait) vous permet d'accéder aux services essentiels pour la gestion de votre compte association : non perception de frais de tenue de compte, assurance des moyens de paiement, gestion à distance de vos comptes, ...

> BOUQUET LIBERTÉ ASSOCIATION⁽¹⁾ TVA

	Retrait Association	Visa Business Associatis ⁽²⁾	Visa Business à contrôle de solde systématique	Visa Business à débit immédiat
Avec une carte	7,90 €/mois	9,00 €/mois	9,00 €/mois	10,20 €/mois
Sans carte	7,90 €/mois			

- Forfait Services Association (sans carte) **3,40 €/mois TVA**
- Syndicats de copropriété (sans carte) **6,70 €/mois TVA**

> LES CARTES ASSOCIATION (HORS BOUQUET ET FORFAIT)

- Carte de retrait association **20,90 €/an**
- Carte Visa Business Associatis⁽²⁾ **36,00 €/an**
- Carte Visa Business à contrôle de solde systématique **36,00 €/an**
- Carte Visa Business à débit immédiat **57,50 €/an**

> LA GESTION DU COMPTE

- Frais de tenue de compte (hors Bouquet et Forfait) **5,60 €/trimestre**
- Commission de mouvement **0,11 %**
- Minimum de perception commission de mouvement **15,00 €/trimestre**
- Commission de plus fort découvert **0,10 %**
- Espace dons **Nous consulter**

> LES ASSURANCES

- Assurance Moyens de Paiements des Associations⁽³⁾ **Nous consulter**
- Protection et assistance juridique⁽⁴⁾ (hors Bouquet) **Nous consulter**

TVA Certains services inclus dans les offres groupées de services peuvent être soumis à TVA.

(1) Bouquet Liberté Association inclus l'Assurance Protection et Assurance Juridique.

(2) La carte Visa Electron Association n'est plus commercialisée depuis le 15 mars 2021.

(3) Assurance Moyens de Paiement des Associations est un contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des Assurances.

(4) Protection et Assistance Juridique Associatis est un contrat de DAS Assurances Mutuelles, société d'assurance mutuelle à cotisations fixes - RCS Le Mans 755 652 142. DAS, société anonyme au capital de 60 660 096 €. RCS LE MANS 442 935 227. Entreprises régies par le Code des Assurances. Sièges sociaux : 33, rue de Sydney 72045 LE MANS CEDEX 2. Service non inclus dans l'offre groupée de services Syndic de copro.



16 LEXIQUE DES TERMES UTILISÉS



> ESPACE ASSO

Nous consulter

ARRÊTÉ DE COMPTE

Caisse d'Épargne établit un arrêté de compte trimestriel (ou ticket d'agios) à la fin de chaque période, qui reprend notamment :

- les intérêts débiteurs,
- les commissions,
- les frais éventuels,
- le TEG.

AUTORISATION DE DÉCOUVERT

L'autorisation de découvert permet au client de rendre débiteur le solde de son compte jusqu'à un montant maximal accordé par la banque et pendant une durée définie dans le contrat. Cette solution est donc plus particulièrement adaptée à certains cycles d'exploitation plus longs et à certaines activités générant des besoins de trésorerie plus récurrents.

BIC (BANK IDENTIFIER CODE)

Codification internationale sur 8 ou 11 caractères alpha numériques, attribuée par l'ISO (Organisation pour la Standardisation Internationale) et servant à identifier un établissement financier ou non financier.

CADUCITÉ D'UN MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Le mandat de prélèvement SEPA cesse d'être valide et devient donc caduc lorsqu'aucune opération s'y référant n'a été exécutée depuis 36 mois.

CESSION DE CRÉANCES PROFESSIONNELLES « DAILY »

La cession de créance professionnelle « Daily » correspond à la cession de certaines créances (factures émises sur un ou plusieurs clients) à la banque via un bordereau. Après traitement, la banque octroie un crédit en contrepartie de ces factures par exemple sous la forme d'une ligne de crédit sur un compte spécifique dédié, ou d'un découvert autorisé garanti par les créances (cession à titre de garantie). Elle peut aussi faire

l'avance de la créance cédée avant sa date d'échéance (cession à titre d'escompte).

COMPTE INACTIF

Un compte est considéré comme inactif à l'issue d'une période au cours de laquelle les deux conditions suivantes sont remplies :

- 1) le compte n'a fait l'objet d'aucune opération, hors inscription d'intérêts et de frais et commissions de toutes natures ou versement de produits ou remboursement de titres de capital ou de créance durant une période de 12 mois pour les comptes courants et de 5 ans pour les comptes d'instruments financiers, comptes sur livret et les livrets d'épargne réglementés ;
- 2) le titulaire du compte, son représentant légal ou la personne habilitée par lui ne s'est pas manifesté, sous quelque forme que ce soit, ni n'a effectué aucune opération sur un autre compte ouvert à son nom dans les livres de l'établissement.

CRÉDIT COURT TERME

Le crédit court terme est un prêt destiné à répondre à des situations spécifiques générant des décalages de trésorerie plus importants (liés à un accroissement ponctuel de l'activité, au financement d'un actif) ou plus longs (en raison d'un cycle d'exploitation atypique, saisonnier ou international...).

DATES DE VALEUR

La date de valeur est la date de référence qui sert au calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs (agios).

EPC (EUROPEAN PAYMENTS COUNCIL/ CONSEIL EUROPÉEN DES PAIEMENTS)

Instance créée en 2002 par les établissements de crédit européens et des associations professionnelles. Il est chargé de définir les moyens

de paiement en Europe et les infrastructures y afférentes.

ESCOMPTE

L'escompte permet d'obtenir le paiement par la banque d'un effet de commerce (lettre de change, billet à ordre) avant sa date d'échéance, dans les limites d'un plafond (ligne d'escompte) autorisé par la banque et sous réserve de son acceptation de l'effet. La banque est remboursée par le paiement de l'effet, à son échéance, par le client. On parle de tireur pour l'émetteur de l'effet (fournisseur) sur un de ses clients (le débiteur, aussi appelé le tiré).

ESPACE SEPA

Sont membres de l'espace SEPA :

- les 27 États membres de l'Union européenne,
- les quatre États membres de l'Association européenne de libre échange : Islande, Liechtenstein, Norvège, Suisse,
- les principautés d'Andorre et de Monaco, la République de Saint-Marin et l'état de la Cité du Vatican,
- le Royaume-Uni.

Les départements et régions d'outre-mer de la France (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion et Mayotte), de même que les territoires de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et la partie française de Saint-Martin, Jersey, Guernesey et Île de Man font partie de l'espace SEPA.

IBAN

International Bank Account Number, identifiant international de compte bancaire.

ICS (IDENTIFIANT CRÉANCIER SEPA)

Identifiant désignant de façon unique un créancier émetteur d'ordres de prélèvement SEPA.

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Mandat par lequel le débiteur, d'une part, autorise un créancier à émettre des prélèvements SEPA payables sur son compte, et d'autre part, autorise sa banque à débiter son compte du montant des prélèvements présentés par le créancier mentionné sur le mandat.

OPPOSITION SUR UN OU PLUSIEURS PRÉLÈVEMENTS

Instruction donnée par le débiteur à sa banque de ne pas payer un ou plusieurs prélèvements à venir. Le code monétaire et financier utilise aussi les termes de révocation de l'ordre de paiement.

PRÉ-NOTIFICATION

Information donnée par le créancier à son débiteur sur la créance objet du prélèvement ; l'information peut se faire par tout moyen (avis, échéance, facture) dans un délai de 14 jours calendaires minimum avant la date d'échéance du prélèvement.

RETRAIT DE CONSENTEMENT OU RÉSILIATION D'UN MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Décision du débiteur, notifiée au créancier, par laquelle il met fin à l'autorisation donnée au créancier d'émettre des ordres de prélèvements SEPA et à l'autorisation antérieurement donnée à sa banque de débiter son compte du montant des ordres présentés, figurant sur le formulaire unique de mandat remis par le débiteur à son créancier.

RIB

Codification permettant, en France, d'identifier les coordonnées bancaires d'un client (nom du titulaire du compte, nom de la banque, code établissement, code guichet, numéro de compte et clé de contrôle).

RUM (RÉFÉRENCE UNIQUE DU MANDAT)

Identifiant donné par le créancier à chaque mandat de prélèvement.

SCT

SEPA Credit Transfert : virement SEPA.

SDD

SEPA Direct Debit : prélèvement SEPA.

- SDD B2B : SEPA Direct Debit Business to Business.
- Le prélèvement SEPA B2B, optionnel, est dédié exclusivement aux paiements entre entreprises, professionnels et associations.
- SDD CORE : SEPA Direct Debit CORE.

16 LEXIQUE DES TERMES UTILISÉS

Le prélèvement SEPA CORE est adapté à toutes les clientèles.

SEPA

L'espace unique des paiements en euros : Single Euro Payments Area (SEPA) désigne l'espace dans lequel, depuis janvier 2008, tous les acteurs économiques (personnes physiques, personnes morales, institutions) peuvent effectuer et recevoir des paiements en euros, quel que soit le pays de la zone SEPA dans lequel ils se trouvent, aux mêmes conditions de qualité, de délai et de tarification. SEPA émane d'une volonté de la Communauté européenne de créer un espace harmonisé des paiements.

TAUX EFFECTIF GLOBAL (T.E.G.)

Articles R. 314-1 et suivants du code de la consommation

Le TEG est un taux représentatif du coût total du crédit, exprimé en pourcentage annuel du montant du crédit consenti.

Le TEG réellement appliqué au découvert sera mentionné, a posteriori, sur vos relevés de compte, compte tenu du tirage effectivement réalisé et du montant des intérêts, commissions et frais perçus par Caisse d'Épargne conformément aux articles R. 314-1 et suivants du code de la consommation. Exemple d'un calcul de TEG, mentionné à titre purement indicatif pour un découvert autorisé d'une durée indéterminée de 10 000 euros :

- en supposant une utilisation constante et intégrale du découvert sur une durée maximale d'une année de 365 jours,
- avec un taux d'intérêt fixe indicatif de 5,00 %,
- des frais de dossier de 100 euros (1 % du montant du découvert),
- une commission d'engagement de 100 euros (1 % du montant du découvert). Soit un TEG Indicatif de 7,00 % l'an.

ZONE EEE : ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN, COMPOSÉ DES PAYS SUIVANTS :

Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, République tchèque.



■ Pays de la zone euro
■ Pays de la zone SEPA

17 LES NUMÉROS UTILES

Caisse d'Épargne met à votre disposition des accès directs non surtaxés aux services suivants :

> GESTION DE VOS COMPTES AU QUOTIDIEN : DIRECT PRO

04 76 28 34 80 Service gratuit + prix appel

directpro@cera.caisse-epargne.fr

EFFETS DE COMMERCE

effets@cera.caisse-epargne.fr

VIRIDIRECT - OPÉRATION HORS TÉLÉTRANSMISSION

Pour toute assistance opérations

04 76 28 36 95 Service gratuit + prix appel

Fax : 04 76 28 36 82

viridirect@cera.caisse-epargne.fr

EDI - ÉCHANGES DE DONNÉES INFORMATISÉES

Pour toute assistance opérations

04 76 28 34 86 Service gratuit + prix appel

teletrans@cera.caisse-epargne.fr

> CARTE BANCAIRE

Pour toute perte ou vol ou utilisation frauduleuse de votre carte bancaire, avertissez immédiatement votre agence Caisse d'Épargne ou contactez le Centre d'Opposition Caisse d'Épargne.

PERTE/VOL/UTILISATION FRAUDULEUSE

09 69 36 39 39 Service gratuit + prix appel

Ou sur Direct Écureuil Pro par internet - www.caisse-epargne.fr⁽¹⁾

Ou depuis votre Smartphone, iPhone® sur www.m.caisse-epargne.fr⁽¹⁾

> MONÉTIQUE COMMERÇANTS

Pour toute aide, contactez votre Assistance Caisse d'Épargne.

SAV TPE

Assistance téléphonique du lundi au samedi de 8h à 20h (Appels techniques, renseignements, télécollectes)

■ TPE (hors Android)

09 69 39 16 17

APPEL NON SURTAXÉ

■ TPE premium et CE boost Pay Business

09 69 36 05 86

APPEL NON SURTAXÉ

SP PLUS/JEPAIENLIGNE

09 69 37 80 30 Service gratuit + prix appel

> ASSURANCES

Pour tout besoin d'assistance, de mise à jour de vos contrats ou en cas de sinistre, contactez les Assurances distribuées par Caisse d'Épargne.

Pour les contrats Protection de l'Activité Professionnelle, Garanties Santé Côté Pro, Complémentaire Santé Salariés, Assurance Multirisque Professionnelle, Assurance Auto des professionnels, Assurance Moyens de Paiement Pro Plus et Sécurexpress Assurance.

ASSISTANCE CONTRATS ET SINISTRE

09 69 36 28 37 Service gratuit • prix appel

> NOS PARTENAIRES

BPCE Assurances IARD : Société anonyme au capital de 61 996 212 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, sous le numéro 350 663 860, entreprise régie par le Code des assurances ayant son siège social au 7, promenade Germaine Sablon - 75013 Paris. Entité du Groupe BPCE, titulaire de l'identifiant unique REP Papiers n° FR232581_03FWUB délivré par l'ADEME.

BPCE IARD : Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 50 000 000 € entièrement versé. 401 380 472 RCS NIORT Siège Social : Chaban 79180 CHAURAY Adresse : Chauray, BP 8410, 79024 NIORT Cedex 09. Entreprise régie par le Code des Assurances.

BPCE VIE : Société anonyme au capital social de 161 469 776 euros. Entreprise régie par le Code des assurances - 349 004 341 RCS Paris. Siège social : 7, Promenade Germaine Sablon - 75013 Paris.



APIVIA MACIF MUTUELLE : APIVIA MACIF MUTUELLE, mutuelle régie par le Livre II du Code de la mutualité et adhérente à la Mutualité Française. SIREN 779 558 501. Siège social : 17-21 place Etienne Pernet - 75015 Paris cedex 15.

IMA ASSURANCES : société anonyme au capital de 157 000 000 euros entièrement libéré, entreprise régie par le Code des assurances, dont le siège social est situé 118 avenue de Paris - CS 40 000 - 79 033 Niort Cedex 9, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Niort sous le numéro 481.511.632.

(1) Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès internet.



18 EXPRIMER UNE RÉCLAMATION - RÉSOUDRE UN LITIGE

> EXPRIMER UNE RÉCLAMATION

Nous veillons à vous apporter en permanence, la meilleure qualité de service, de conseil et d'écoute.

■ En cas d'insatisfaction ou de désaccord, **votre conseiller en agence est votre interlocuteur privilégié pour répondre à votre réclamation.**

Vous pouvez également écrire au Département Relations Clientèles, y compris si la réponse ou solution qui vous a été apportée par votre interlocuteur privilégié ne vous convient pas.

Par courrier	Par internet
Caisse d'Épargne Rhône Alpes Département Relations Clientèle BP 3276 116 Cours Lafayette 69003 Lyon	www.caisse-epargne.fr⁽¹⁾ (région Rhône Alpes) rubrique « Ma banque pratique » - « Département Relations Clientèles »

Nous nous engageons à accuser réception de votre réclamation sous 10 jours ouvrables à compter de sa date d'envoi, sauf si la réponse peut être apportée dans ce délai. Si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire, nous nous engageons à vous apporter une réponse dans un délai qui ne pourra pas excéder deux⁽²⁾ mois (à compter de la date d'envoi de votre réclamation).

Concernant les réclamations liées aux services de paiement (opérations par carte bancaire, virement, prélèvement...), Caisse d'Épargne vous répondra dans les 15 jours ouvrables à compter de la réception de votre réclamation. Cependant, si un délai supplémentaire est nécessaire pour vous répondre, nous vous adresserons une réponse d'attente motivant ce délai et précisant la date ultime de notre réponse. En tout état de cause, vous recevrez une réponse définitive au plus tard 35 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation.

> VOTRE RECOURS EN MÉDIATION

A défaut de solution vous satisfaisant ou en l'absence de réponse à votre réclamation dans les délais indiqués ci-dessus, vous pouvez saisir **gratuitement** un médiateur compétent. Il a pour mission de rechercher, en toute impartialité, une solution amiable pour les litiges entrant dans son champ d'action tel que défini dans la Charte de médiation et/ou conditions de médiation disponibles sur le site internet de chacun des médiateurs concernés.

■ **Le médiateur du crédit aux entreprises** (entreprises, créateurs, chef d'entreprise, commerçants, artisans ou en profession libérale, associations soumises aux impôts commerciaux, SCI professionnelles...) pour les difficultés relatives à l'obtention, le maintien du crédit ou des garanties, à l'affacturage et à l'assurance-crédit.

Par internet (contact dans les 48h)
Dossier à remplir en ligne sur le site : <a href="https://mediateur-credit.banque-france.fr<sup>(1)</sup">https://mediateur-credit.banque-france.fr⁽¹⁾

(1) Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès internet.



■ **Le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers** pour les litiges sur les placements financiers - hors assurance vie - (obligations, actions, OPC ...), l'information des investisseurs, exécution des ordres (délais, contenu), des problèmes de tenue des comptes titres...

Par internet	Par courrier
<p>De préférence par internet⁽¹⁾ via le formulaire électronique que vous trouverez sur le site internet amf-france.org.fr /le-médiateur bouton « Saisir le médiateur » ou en scannant le Qr Code</p> 	<p>Médiateur de l'AMF Autorité des Marchés Financiers 17 Place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02</p>

■ **Le médiateur de l'assurance** pour les litiges ne relevant pas de la commercialisation d'un contrat d'assurance mais portant exclusivement sur son application ou sur son interprétation.

Par internet	Par courrier
<p>www.mediation-assurance.org⁽¹⁾</p>	<p>La Médiateur de l'Assurance TSA 50110 75441 - Paris Cedex 09</p>

■ **Le médiateur des entrepreneurs individuels** (personnes physiques agissant pour des besoins professionnels) pour les litiges liés à la souscription d'un produit ou service bancaire (hors produits financiers), à la gestion d'un crédit (hors décision d'octroi ou de refus du crédit), à la commercialisation d'un produit d'assurance.

■ **La Médiation du crédit aux entreprises** est un service gratuit, rapide et confidentiel pour aider toutes les entreprises (créateurs, chefs d'entreprise, artisans, commerçants ou en profession libérale, associations soumises aux impôts commerciaux, SCI professionnelles...) pour les difficultés relatives à l'obtention, le maintien du crédit ou des garanties, à l'affacturage et à l'assurance crédit. Vous pouvez saisir la Médiation du crédit en remplissant un dossier de médiation en ligne sur le site <https://mediateur-credit.banque-france.fr/>* Le Médiateur départemental du crédit vous contactera dans les 48 heures qui suivent.

PLUS D'INFORMATIONS

www.caisse-epargne.fr/professionnels⁽¹⁾

Document non contractuel et sous réserve de commercialisation des produits et services dans votre Caisse d'Épargne.

Pour accéder à nos dossiers conseils tarification
et comprendre nos frais bancaires, rendez-vous sur :
www.caisse-epargne.fr

